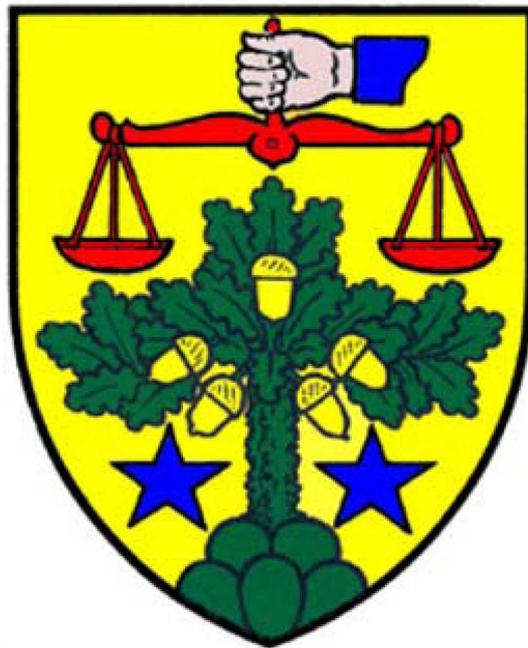


Hervé Cachin

Yvonand, ses anciennes installations hydrauliques et son plan d'affectation



Travail de maturité présenté en géographie sous la responsabilité de M. P. Antoniazza

Gymnase d'Yverdon, 2006

Résumé :

Ce travail s'articule autour de deux thèmes principaux qui sont, d'une part, les anciennes installations hydrauliques présentes à Yvonand au XIX^e et dans la première partie du XX^e siècle et, d'autre part, l'analyse du plan d'affectation communal.

La première partie de ce travail a pour but de répertorier le passé du village d'Yvonand et, plus particulièrement, de ses anciennes installations hydrauliques qui n'avaient encore jamais fait l'objet de recherches jusqu'à aujourd'hui, d'où le défi que cela représentait.

Tout d'abord, il a été nécessaire de rassembler de nombreuses informations par le biais de visites et de recherches sur le terrain ainsi que par de nombreux entretiens avec des personnes ayant une bonne connaissance de la commune et de ses anciennes installations hydrauliques. Une mention spéciale à M. René Despland, habitant de la commune, pour ses précieux renseignements et documents. Enfin, certaines cartes trouvées aux archives cantonales se sont révélées importantes pour localiser précisément les canaux.

La deuxième partie de ce travail concerne, plus particulièrement, le plan d'affectation communal. Ce thème est important pour bien appréhender le fonctionnement de la commune d'Yvonand, sa structure et son organisation. Il représente également une partie plus politique de ce travail.

Tout d'abord, les différents types de zones sont analysés séparément (taille, localisation, occupation et accès), puis une interview du syndic permet de mieux comprendre les orientations politiques de la commune en matière d'aménagement de son territoire et, enfin, pour terminer, il a paru judicieux de placer le plan d'affectation dans une perspective plus générale afin d'en relever les quelques points les plus importants.

Le premier thème de ce travail de maturité met en avant le rôle que jouait l'énergie hydraulique dans le développement industriel de la commune d'Yvonand ; c'est, en quelque sorte, un travail de mémoire.

Quant au deuxième thème, il met l'accent sur la complexité d'un plan d'affectation et les éléments qui permettent une bonne gestion d'un territoire.

Table des matières :

1. Introduction	- 6 -
1.1 Démarche et motivation	- 6 -
1.2 Présentation de la commune d'Yvonand.....	- 7 -
1.2.1 Situation générale de la commune	- 7 -
1.2.2 Présentation générale de la commune.....	- 7 -
1.2.3 Délimitation de la commune.....	- 8 -
1.2.4 Chorème de la commune d'Yvonand	- 9 -
1.2.5 Commentaire du chorème.....	- 10 -
1.2.6 Photos aériennes de la commune	- 11 -
2. Canaux, barrages et installations hydrauliques à Yvonand.....	- 13 -
2.1 Introduction aux anciens barrages et canaux présents à Yvonand.....	- 13 -
2.2 Sources consultées	- 14 -
2.3 Le canal du Martinet	- 15 -
2.3.1 Emplacement du canal.....	- 15 -
2.3.2 Le barrage et le canal.....	- 15 -
2.3.3 Roues et mécanismes associés.....	- 16 -
2.3.4 L'ancienne forge du Martinet	- 19 -
2.4 Le canal du Moulin	- 20 -
2.4.1 Emplacement du canal.....	- 20 -
2.4.2 Barrage et canal	- 20 -
2.4.3 Différentes installations mues par l'eau, leurs propriétaires et périodes d'activités.....	- 22 -
2.4.4 Roues et mécanismes associés.....	- 23 -
2.5 Le canal de la tuilerie-briqueterie d'Yvonand	- 26 -
2.5.1 Emplacement du canal.....	- 26 -
2.5.2 Période d'activité.....	- 26 -
2.5.3 Barrage et canal	- 27 -
2.5.4 Roues et mécanismes associés.....	- 31 -
2.5.5 L'usine de la tuilerie-briqueterie d'Yvonand.....	- 32 -
2.6 La tuilerie des Vursys	- 33 -
2.6.1 Canal et usine à l'origine	- 33 -
2.6.2 Etat actuel du canal et de l'usine	- 34 -
2.6.3 Type de roue envisageable dans le canal des Vursys	- 35 -
2.7 La tuilerie de Mordagne.....	- 35 -
2.7.1 Emplacement de la tuilerie de Mordagne	- 35 -
3. Analyse du plan d'affectation de la commune d'Yvonand	- 37 -
3.1 Méthode de travail	- 37 -
3.2 Analyse des différentes zones	- 39 -
3.2.1 Zone industrielle de type A (grosses et moyennes entreprises).....	- 39 -
3.2.2 Zone artisanale et industrielle	- 40 -
3.2.3 Zone vieux village	- 41 -
3.2.4 Zone village	- 42 -
3.2.5 Zone d'habitation à faible densité.....	- 43 -
3.2.6 Zone d'habitation à moyenne densité	- 44 -
3.2.7 Zone d'habitation à forte densité	- 44 -
3.2.8 Quartier de villas de vacances	- 46 -
3.2.9 Zone port et camping.....	- 46 -
3.2.10 Zone intermédiaire.....	- 47 -
3.2.11 Zone d'utilité publique	- 48 -
3.2.12 Zone de verdure et protégée	- 49 -
3.2.13 Zone agricole et aire forestière	- 50 -
3.3 Interview de M. Bernard Michoud, Syndic d'Yvonand, relatif au plan d'affectation	- 50 -
3.4 Analyse globale.....	- 55 -
4. Conclusion.....	- 55 -

Table des illustrations :

1.	Situation géographique d'Yvonand, 1 : 180000 (à partir d'une carte touristique du canton de Vaud, 1 : 120000)	- 7 -
2.	Délimitation du territoire de la commune d'Yvonand, 1 : 43500 (à partir de la carte nationale au 1 : 25000, 1999)	- 8 -
3.	Chorème.....	- 9 -
4.	Carte postale d'Yvonand, Photoglob Zürich.....	- 11 -
5.	Carte postale d'Yvonand, Photoglob Zürich.....	- 11 -
6.	Carte Siegfried de 1901, 1 : 25000. Echelle redéfinie, 1 : 18200.....	- 13 -
7.	Carte topographique de la vallée de la Menthue levée par A. Jaton, 1887, 1 : 5000. Echelle redéfinie, 1: 2200	- 14 -
8.	Carte du canal du Martinet tirée du plan du territoire de la commune d'Yvonand, de 1842 à 1847, 1 : 3000	- 15 -
9.	Entrée du tunnel cachée sous les feuilles mortes.....	- 16 -
10.	Tunnel où passait le canal.....	- 16 -
11.	Partie du canal encore visible.....	- 16 -
12.	Sortie du tunnel derrière l'ancienne forge.....	- 16 -
13.	Exemple de roue à augets	- 17 -
14.	Exemple d'un martinet.....	- 17 -
15.	Clou retrouvé par M. Despland probablement fabriqué au Martinet.....	- 18 -
16.	Ancienne photo du Martinet.....	- 18 -
17.	Photo récente du Martinet.....	- 18 -
18.	Trace laissée par le colmatage de l'orifice où passait la roue	- 19 -
19.	Œillet servant à cercler les roues	- 19 -
20.	Carte du canal du Moulin et du Moulin tirée du plan du territoire de la commune d'Yvonand, de 1842 à 1847, 1 : 5800	- 20 -
21.	Bord du barrage encore visible.....	- 21 -
22.	Entrée du canal	- 21 -
23.	Canal encore visible dans la forêt.....	- 21 -
24.	Canal arrivant au Moulin comblé par des gravas.....	- 21 -
25.	Hameau du Moulin, entre 1842 et 1847, 1 : 2725	- 22 -
26.	Le meunier, M. Maendly devant son moulin, avant 1937	- 23 -
27.	Moulin de la Société du Moulin rénové et rehaussé d'un étage, après 1937	- 23 -
28.	Ancien axe de transmission	- 23 -
29.	Cavité où se situaient la roue et les tuyaux qui ont, plus tard, amené l'eau jusqu'à la turbine	- 23 -
30.	Axe de transmission.....	- 24 -
31.	Axe de transmission du Moulin	- 24 -
32.	Axe de transmission du premier Moulin	- 24 -
33.	Fondation de la meule	- 24 -
34.	Pressoir à grains	- 24 -
35.	Carte topographique de la vallée de la Menthue levée par A. Jaton, 1887, 1 : 5000. Echelle redéfinie, 1: 10375.....	- 26 -
36.	Pan du barrage affaissé dans l'eau ainsi qu'une poutre d'acier prise dans le béton	- 27 -
37.	Autre poutre d'acier	- 27 -
38.	Bord du barrage.....	- 28 -
39.	Muret délimitant un bord du canal à son commencement	- 28 -
40.	Tronçon du canal le plus profond avec 4 à 5 mètres	- 28 -
41.	L'autre bord du barrage	- 28 -
42.	Muret de béton contenant le canal à son commencement	- 28 -
43.	Système de régulation du débit du canal	- 28 -
44.	Restes des infrastructures servant à faire passer le canal sous le ruisseau des Vaux	- 29 -
45.	Système de régulation du débit du canal juste avant le passage du ruisseau des Vaux ...	- 29 -

46.	Tronçon du canal juste avant de passer par-dessous le ruisseau des Vaux, avec des murets de béton sur les côtés.....	- 29 -
47.	Lettre envoyée par le chef du département vaudois des travaux, M. Thelin, aux propriétaires de la tuilerie-briqueterie	- 30 -
48.	Grande courroie	- 31 -
49.	Petite courroie	- 31 -
50.	Photo de l'ancienne tuilerie-briqueterie d'Yvonand	- 32 -
51.	Document présentant la tuilerie-briqueterie	- 32 -
52.	Aperçu des articles fabriqués à la tuilerie-briqueterie d'Yvonand	- 32 -
53.	Carte topographique de la vallée de la Menthue levée par A. Jaton, 1887, 1 : 5000. Echelle redéfinie, 1 : 8285	- 33 -
54.	Cheminée de la tirole des Vursys derrière les bœufs	- 33 -
55.	Mur en brique.....	- 34 -
56.	Canal	- 34 -
57.	Anciens bâtiments de la tuilerie	- 34 -
58.	Emplacement de l'ancienne usine	- 34 -
59.	Carte Siegfried de 1901, 1 : 1110	- 35 -
60.	Carte d'Yvonand de 1801 où il est possible d'apercevoir la tuilerie de Mordagne, 1 : 11500	- 36 -
61.	Plan d'affectation communal	- 38 -
62.	Zone industrielle "Au Marais"	- 40 -
63.	L'un des anciens hangars Geilinger qui a été loué par Sky Media	- 40 -
64.	Chemin des Condémines	- 40 -
65.	Zone en Frouye	- 40 -
66.	La cure (à droite) et les anciennes habitations	- 41 -
67.	Maison de la Dîme Bernoise	- 41 -
68.	Zone vieux village	- 41 -
69.	Haut du village	- 42 -
70.	Centre du village	- 42 -
71.	Ancien hameau de Mordagne	- 42 -
72.	Quartier de la Rue du Lac	- 43 -
73.	Quartier de villas de Mordagne	- 43 -
74.	Quartier situé non loin de la zone industrielle du Marais	- 43 -
75.	Quartier de Brit	- 43 -
76.	Quartier de Priales	- 44 -
77.	Quartier de la Tuilerie	- 44 -
78.	Une partie du quartier de Treysala	- 45 -
79.	Terrain qui accueillera le quartier du Clos de Brit	- 45 -
80.	Dessin du futur quartier du Clos de Brit	- 46 -
81.	Zone de villas de vacances	- 46 -
82.	Port d'Yvonand	- 47 -
83.	L'une des zones intermédiaires du haut du village	- 47 -
84.	Zone intermédiaire où des villas ont été construites	- 47 -
85.	Zone intermédiaire avec le quartier de Priales en arrière-plan	- 48 -
86.	Zone intermédiaire du bas du village	- 48 -
87.	Collège En Brit	- 48 -
88.	Bâtiment poste/banque	- 48 -
89.	Salle polyvalente	- 49 -
90.	Pré de l'Hôtel de ville	- 49 -
91.	Zone de verdure de La Mauguettaz	- 49 -

1. Introduction

1.1 Démarche et motivation

Notre planète est aujourd'hui menacée par la pollution en raison, notamment, des rejets dans l'atmosphère des gaz à effet de serre. En effet, l'homme, pour subvenir à ses besoins en énergie, brûle énormément de charbon et de pétrole, ce qui, à moyen terme, pourrait poser de multiples problèmes, tant à notre planète qu'à l'être humain. Pourtant, en Suisse, au début de la révolution industrielle, des hommes avaient une solution toute trouvée pour subvenir à leurs besoins énergétiques et, de surcroît, une solution qui pouvait se passer de charbon. En effet, j'ai eu la surprise de découvrir qu'à Yvonand, au XIX^e et dans la première partie XX^e siècle, l'énergie hydraulique était bien développée. Evidemment, je me rends compte que la conscience écologique n'existait pas à ce moment-là et que l'eau était, à l'époque, une source d'énergie bien moins chère que le charbon, mais on peut remarquer, tout de même, que certains de nos ancêtres avaient une manière plus durable d'exploiter leur environnement que nous ne le faisons aujourd'hui.

Ayant appris la présence de ces anciennes installations hydrauliques, j'ai tout de suite pensé que ce sujet ferait un bon thème pour mon travail de maturité, vu mon intérêt à la fois pour les énergies renouvelables et pour le passé de ma commune. En outre, ces anciennes installations n'ont jamais fait l'objet de recherches et, selon moi, il est important qu'il reste une trace de ce passé. Toutefois, cela représentait aussi un défi car la documentation sur ces infrastructures est très faible. J'ai d'abord dû me renseigner auprès de personnes ayant une certaine connaissance de la commune et de ses anciens équipements hydrauliques. Je me suis également rendu sur place pour essayer de retrouver des vestiges des barrages, des canaux mais aussi des installations que la force hydraulique mettait en mouvement.

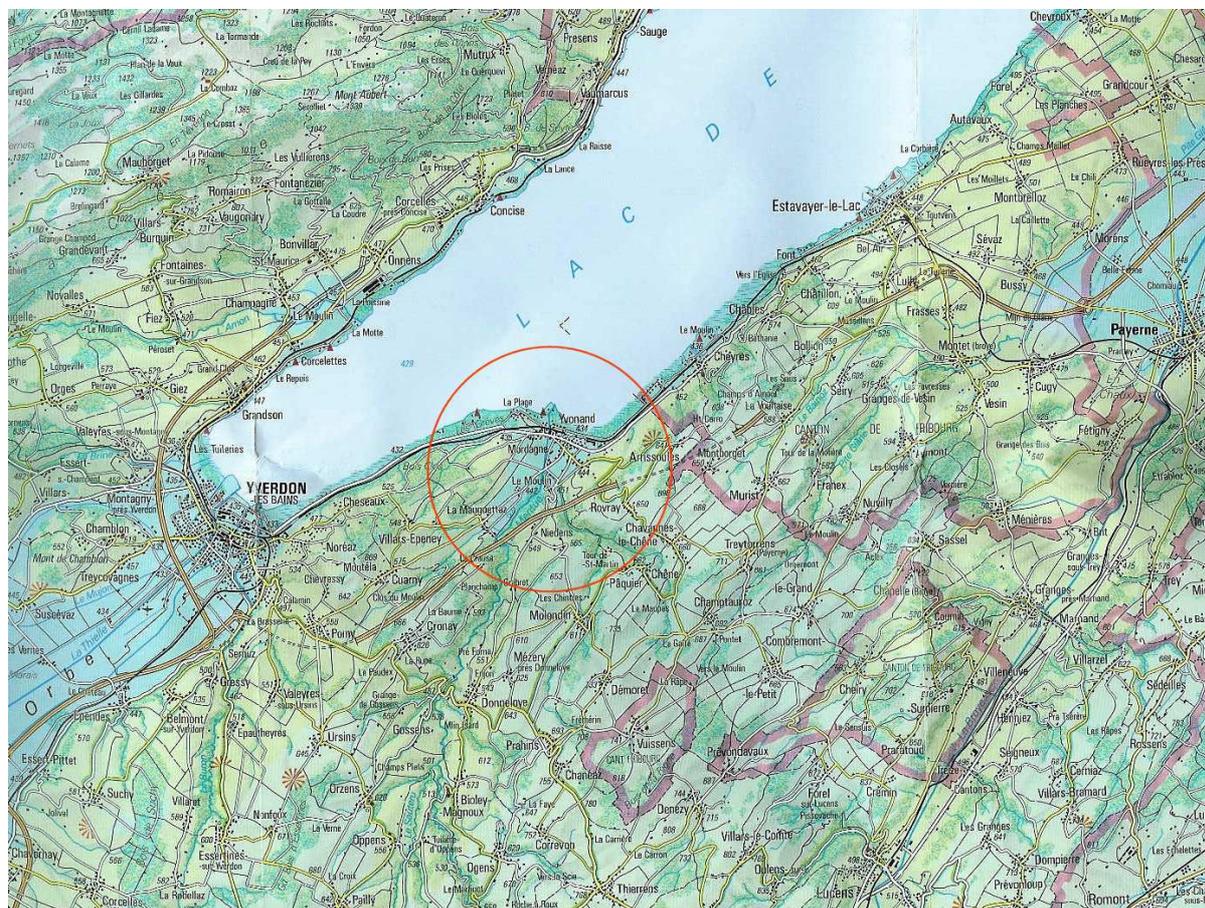
Parallèlement, j'ai décidé d'aborder un aspect plus contemporain de ma commune en m'intéressant au plan d'affectation communal. J'ai analysé ce plan pour mieux appréhender mon village, sa structure et son organisation. Il m'a paru attrayant de traiter de ce sujet pour mieux comprendre l'environnement dans lequel je vis. Par ailleurs, ce thème me permet d'ouvrir mon travail de maturité sur un aspect plus politique que je trouve intéressant.

Tout d'abord, j'ai analysé séparément chaque type de zone (taille, localisation, occupation et accès). Ensuite, j'ai rencontré le syndic d'Yvonand afin de lui poser des questions sur les orientations politiques de la commune en matière d'aménagement des différentes zones. Enfin, j'ai placé le plan d'affectation dans une perspective plus globale en relevant les liens entre les différentes zones.

Par ailleurs, ces deux thèmes m'ont donné l'occasion de me confronter à des cartes et des plans. De plus, cela m'a permis de me rendre sur le terrain. Enfin, ces deux sujets ont ceci de commun et d'intéressant qu'ils représentent tous deux des aménagements spatiaux qui ont modifié et qui modifieront encore le territoire communal. Ces éléments m'ont également motivé dans la rédaction de ce travail de maturité.

1.2 Présentation de la commune d'Yvonand

1.2.1 Situation générale de la commune



Situation géographique d'Yvonand, 1 : 180000 (à partir d'une carte touristique du canton de Vaud, 1 : 120000)

1.2.2 Présentation générale de la commune

Yvonand est une commune nord-vaudoise dépendant du district d'Yverdon. Elle est située sur la rive sud du lac de Neuchâtel et, plus précisément, dans la plaine alluviale (constituée de sable, d'argile et de gravier) de la Menthue. Avec ses 1339 hectares, Yvonand est la plus grande commune du district. Son altitude, au centre du village, est de 435 mètres. Le point le plus haut est à 658 mètres (Roche de la Baume) et le point le plus bas à 430 mètres (lac).

Yvonand est limitrophe avec 8 communes qui sont : Cheseaux-Noréaz, Villars-Epeney, Cuarny, Cronay, Donneloye, Molondin, Rovray et Cheyres (FR).

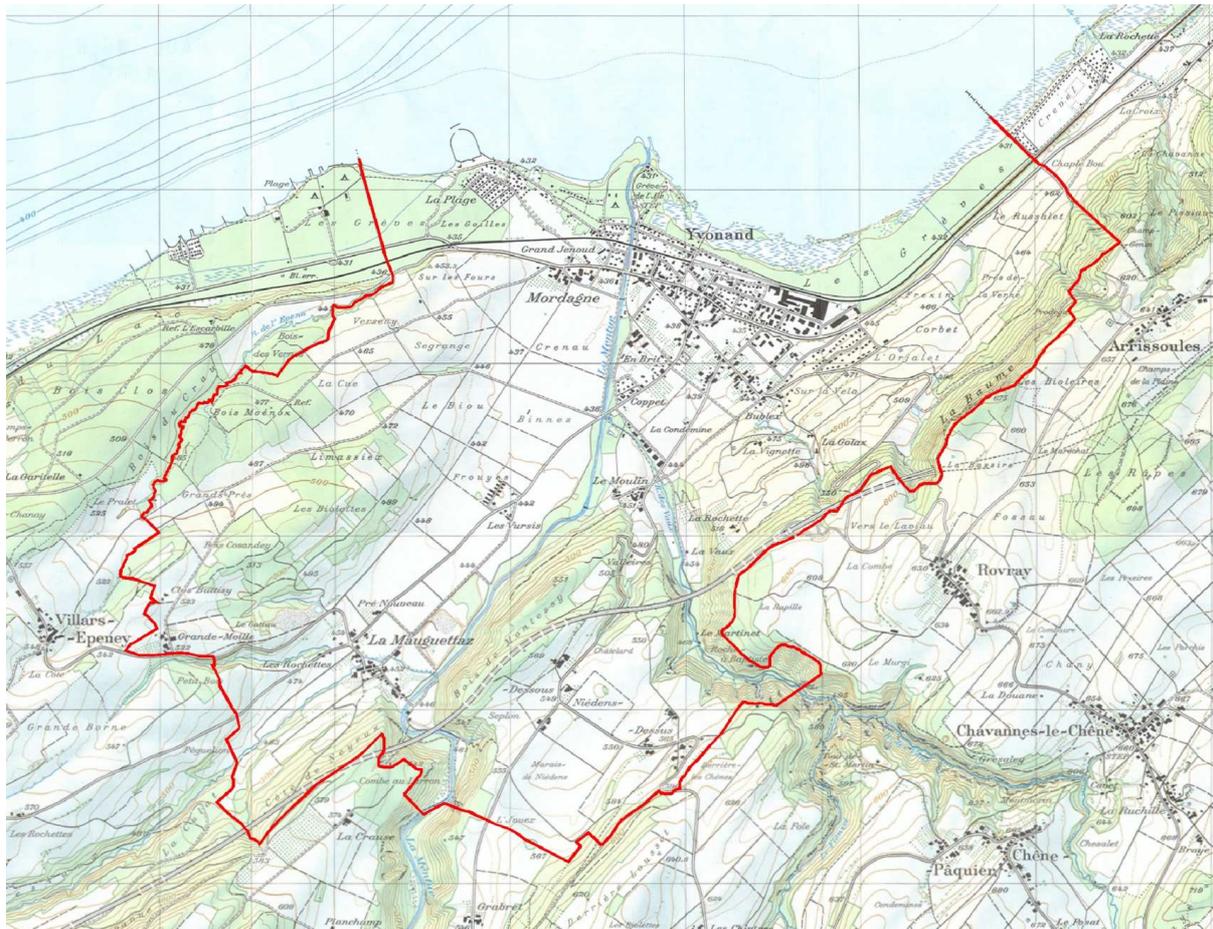
La commune est formée du village d'Yvonand et de trois hameaux : La Mauguettaz, Niédens-Dessus et Niédens-Dessous. Il existe également plusieurs groupes de maisons et fermes isolées, notamment Le Moulin, La Vaux, Le Martinet, La Grand'Moille, La Condémine, La Golaz, etc.

Trois cours d'eau principaux traversent le territoire communal : la Menthue, le ruisseau des Vaux et le ruisseau de l'Epeney.

Vu sa situation géographique idyllique au bord du lac de Neuchâtel, la commune d'Yvonand est, en été, fort prisée des touristes. Les habitants d'Yvonand, que l'on nomme Les Tapa-Sabllia (les tape-sable), sont au nombre d'environ 2450 (2187 en 1994, 2219 en 1997 et 2232 en 2001), formant ainsi le plus gros village du district d'Yverdon.

Au niveau de son organisation politique, la commune d'Yvonand est dotée d'un pouvoir législatif constitué, dès le 01.07.06 d'un Conseil communal de 50 membres (55 membres auparavant) et d'un pouvoir exécutif constitué d'une Municipalité de 7 membres. Dès le 01.07.06 ces deux organes sont élus pour 5 ans (4 ans auparavant).

1.2.3 Délimitation de la commune



Délimitation du territoire de la commune d'Yvonand, 1 : 43500 (à partir de la carte nationale au 1 : 25000, 1999)

1.2.4 Chorème de la commune d'Yvonand



Chorème

Légende du chorème :

Vert foncé : forêts
Vert clair : pâturages permanents
Bleu foncé : rivières
Bleu clair : lac
Orange : marécages et roselière (réserve naturelle)

Rouge : zones d'implantations humaines
Trait noir épais : autoroute
Trait noir fin : routes
Trait brun : voie de chemin de fer
Blanc : zones agricoles

1.2.5 Commentaire du chorème

La commune d'Yvonand se caractérise par une zone plate allant du sud-ouest de la commune (près du hameau de La Mauguettaz) au lac de Neuchâtel ; cette plaine est essentiellement utilisée par l'agriculture étant donné le relief favorable à cette activité.

De chaque côté de la commune, on note la présence de reliefs, particulièrement à l'est où les pentes sont caractérisées par la présence de pâturages et de forêts. Le relief situé au sud-ouest de la commune est un peu moins escarpé et on peut voir, dans cette zone-là, se mêler agriculture, forêts et pâturages.

Yvonand possède, en outre, une zone de plateau propice à l'agriculture, située au sud-est de la commune, près des hameaux de Niédens-Dessus et Niédens-Dessous. C'était en fait un ancien marécage d'où la fertilité de ces terres.

Le village d'Yvonand, à proprement parler, se situe au nord-est du territoire communal, au bord du lac de Neuchâtel et est donc un peu décentré par rapport à son territoire. En effet, la plus grande partie de la commune s'étend en direction du sud-ouest.

Il y a trois rivières principales sur la commune d'Yvonand ; la plus importante est la Menthue, qui traverse une bonne partie du territoire communal avant de se jeter dans le lac de Neuchâtel, puis le ruisseau des Vaux, moins important, qui est un affluent de la Menthue et, enfin, le ruisseau de l'Epeney qui marque au nord-ouest la frontière avec Cheseaux-Noréaz. Il existe, bien sûr, d'autres cours d'eau mais de moindre importance.

Une importante zone marécageuse, située au bord du lac de Neuchâtel, fait partie de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. De plus, la commune compte plusieurs plages de sable et un port.

Les axes de communication principaux d'Yvonand sont la route qui longe le lac (Yverdon-les-Bains, Estavayer-le-Lac) et la voie de chemin de fer Yverdon-les-Bains, Fribourg qui suit un tracé similaire. Il y a aussi une route parcourant la zone de plaine de la commune qui va d'Yvonand à La Mauguettaz et qui continue sur Pomy. Une route part également en direction de Rovray et une autre en direction de Donneloye, en passant par Niédens.

L'Y-Mouche accoste au port d'Yvonand, contrairement à la compagnie du Lac (LNM) qui ne le peut pas étant donné la faible profondeur de la zone littorale.

La commune est aussi traversée par l'autoroute A1 sans toutefois être reliée à celle-ci par une sortie.

1.2.6 Photos aériennes de la commune



Carte postale, Photoglob Zürich, pas de date indiquée mais elle se situe probablement au milieu des années nonante étant donné certaines constructions visibles



Carte postale, Photoglob Zürich, la date n'est pas mentionnée mais elle se situe après la construction de l'A1 (1996-1997) qui est visible sur le haut d'Yvonand en haut à gauche

Commentaire des photos aériennes :

La première photo a été prise depuis l'est. A droite, on voit la baie d'Yvonand qui est aujourd'hui une zone protégée faisant partie de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. On remarque, au centre, la zone industrielle d'Yvonand avec de grandes constructions. Au premier plan, à gauche, on observe le quartier de Priaies. Enfin, on observe la Menthue qui coupe le village en deux.

La seconde photo a été prise depuis le nord-est. Au premier plan, on voit les deux plages principales d'Yvonand, la plage Goncerut à gauche et la plage des Pins à droite. Au centre, on peut observer l'embouchure de la Menthue et, non loin de là, le camping du même nom. Le village est coupé en deux par la bande de végétation qui se trouve de part et d'autre de la Menthue. Il y a, à droite, l'ancien hameau de Mordagne et, à gauche, le village d'Yvonand à proprement parler. Sur cette photo, on observe également la plaine alluviale de la Menthue qui est aujourd'hui occupée par l'agriculture. On peut voir, à droite, le premier relief de la commune qui est moins élevé que le second, lequel se trouve de l'autre côté de la zone alluviale, à gauche. On peut également observer le plateau de Niédens en arrière-plan à gauche ; cette zone plate est elle aussi consacrée à l'agriculture.



Carte topographique de la vallée de la Menthue levée par A. Jatton, 1887, 1 : 5000. Echelle redéfinie, 1: 2200

- █ : La Menthue
- █ : Le ruisseau des Vaux
- █ : Canal Menthue-briqueterie
- █ : Canal du Moulin
- █ : Canal du Martinet
- █ : Canal de la tuilerie des Vursys

Commentaire :

Sur la seconde carte, on peut observer le départ du canal allant jusqu'à la briqueterie d'Yvonand.

2.2 Sources consultées

J'aimerais, en préambule, indiquer que ces chapitres s'appuient sur des documents découverts aux archives cantonales (principalement d'anciens cadastres) avec l'aide de M. René Despland mais aussi sur de nombreuses observations faites sur le terrain ; celles-ci m'ont permis, entre autres, d'illustrer mes propos à l'aide de photos. J'ai également contacté des personnes ayant des connaissances sur ces canaux, du fait qu'ils sont, actuellement, propriétaires des anciennes installations.

de celui-ci s'est effondrée ; cependant on peut encore en observer l'entrée cachée sous les feuilles mortes.



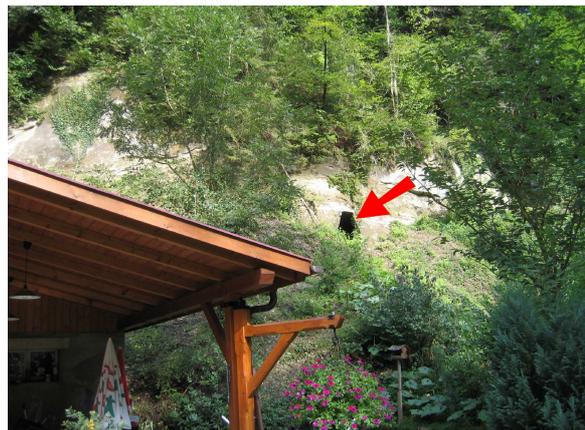
Entrée du tunnel cachée sous les feuilles mortes



Tunnel où passait le canal. On peut observer, sur les parois, les traces caractéristiques d'un creusement manuel avec une herminette adaptée au creusement des roches tendres comme la molasse



Partie du canal encore visible



Sortie du tunnel derrière l'ancienne forge

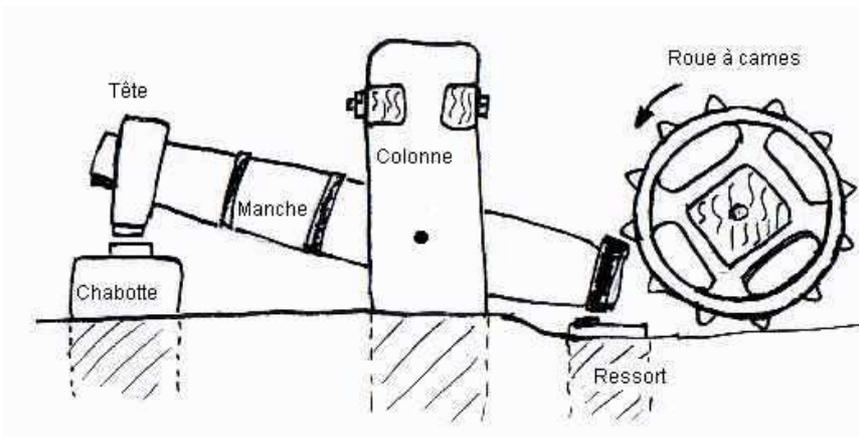
2.3.3 Roues et mécanismes associés

Lorsque le canal sortait de la roche, il était canalisé dans un chéneau en bois pour être dirigé sur une grande roue à godets ou à augets (roue se caractérisant par le fait que l'eau se déverse au sommet de celle-ci, la roue tournant ainsi sous le simple poids de l'eau), de 5 à 6 mètres de

diamètre, ce qui est tout à fait impressionnant pour l'époque. Cette roue actionnait un axe, (l'axe de transmission), qui, lui-même, actionnait des martinets de différentes tailles (marteaux-pilons de faible puissance et à cadence rapide, ayant donné leur nom à la forge du Martinet). Il y avait, au minimum, deux martinets et, peut-être, une scie. L'eau, une fois passée dans la grande roue à godets, était utilisée par une deuxième roue, plus récente, cette dernière ayant été installée en 1844. C'était une roue à pales droites ou roue au fil de l'eau (roue se caractérisant par le fait que l'eau arrive par le dessous de celle-ci et l'entraîne du fait de sa masse en mouvement, c'est la fameuse roue à aube) qui était moins puissante. Elle actionnait un moulin à blé, un battoir et une presse pour faire de l'huile. Après quoi, l'eau terminait sa course dans le ruisseau des Vaux.



Exemple de roue à augets avec un martinet en arrière plan à droite (région de St-Etienne, France), http://moulinافر.free.fr/R_augets.htm, dernière visite le 28.10.06

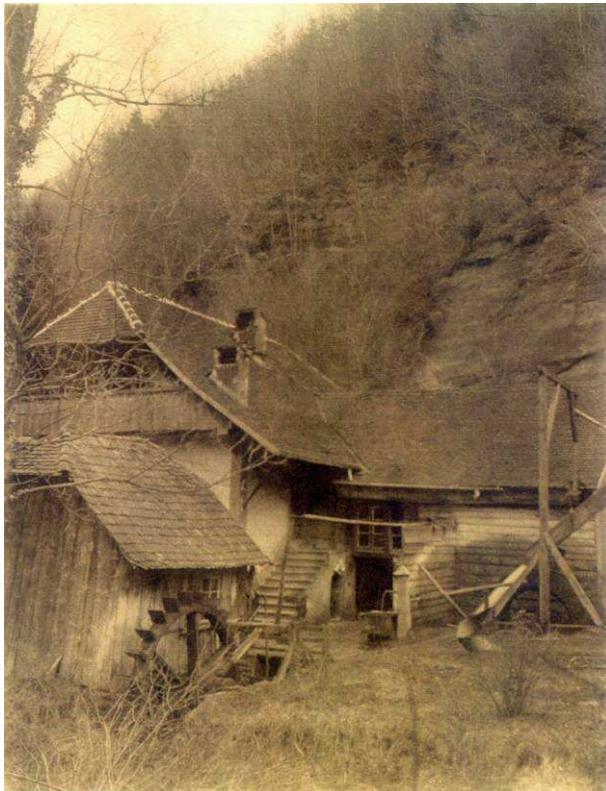


Exemple d'un martinet, <http://moulinافر.free.fr/Martinet.htm>, dernière visite le 28.10.06

A la forge du Martinet, on fabriquait principalement des clous.



Clou retrouvé par M. R. Despland probablement fabriqué au Martinet



A gauche, photo de la forge du Martinet lorsqu'elle était encore en pleine activité ; on peut voir, au premier plan, la roue au fil de l'eau. La grande roue à auget est, elle, derrière la forge ; il est donc impossible de la voir. A droite, on voit un chéneau en bois qui amène l'eau destinée à actionner la roue à pales. L'atelier se situait dans tout le rez-de-chaussée du bâtiment. La fontaine, au centre du cliché, est encore présente de nos jours.

A droite, photo actuelle du Martinet. On peut voir que le bâtiment a été quelque peu raccourci sur la droite. On remarque également que la petite remise, au premier plan, n'existe plus ainsi que le balcon.

2.3.4 L'ancienne forge du Martinet

Le bâtiment principal qui abritait la forge est aujourd'hui encore en très bon état ; actuellement, il sert de résidence secondaire mais il reste, toutefois, plusieurs traces encore perceptibles du passé de cette bâtisse.

Dans un des murs du Martinet, il est possible d'observer l'endroit où l'axe de la roue était encastré dans le mur ; on voit, en fait, les traces du colmatage du trou laissées dans le mur lorsque la roue a été retirée. On peut aussi voir, sur le sol de l'ancienne forge, un œillet de métal incrusté dans une grande dalle de pierre servant à plaquer l'essieu des roues afin de les cercler.



Trace laissée par le colmatage de l'orifice où passait la roue

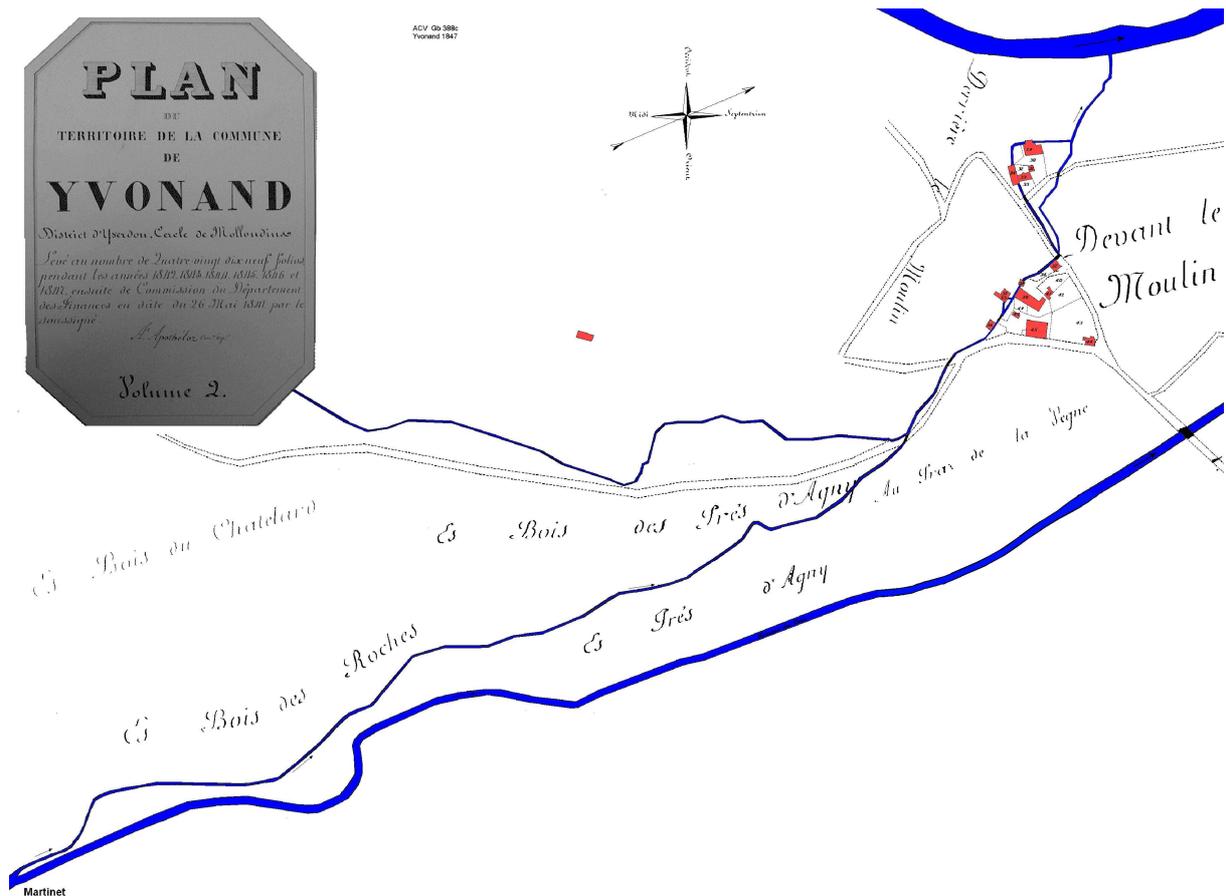


Œillet servant à cercler les roues

2.4 Le canal du Moulin

2.4.1 Emplacement du canal

La retenue d'eau du canal du Moulin se situait dans le Vallon des Vaux, à la hauteur du Martinet, puis le canal, long de 1350 mètres, rejoignait le Moulin afin de faire fonctionner les multiples industries.



Carte du canal du Moulin et du Moulin tirée du plan du territoire de la commune d'Yvonand, de 1842 à 1847, 1 : 5800

2.4.2 Barrage et canal

La retenue d'eau se faisait en face du Martinet, sur le Ruisseau des Vaux, puis le canal parcourait environ 1 kilomètre pour rejoindre le Moulin.

Les bords de la retenue d'eau sont encore visibles de nos jours ; de plus, on peut voir, à l'entrée du canal, deux morceaux de métal qui servaient à régler le débit de l'eau. La toute première partie du canal sert actuellement de pisciculture. Le reste de celui-ci est aujourd'hui à l'abandon, mais la tranchée où il circulait est encore très bien visible. Enfin, le canal sort de la forêt et là, il a été remblayé pour laisser place à l'agriculture. Au Moulin, le canal est

comblé par des gravats, dans sa première partie, en raison de sa dangerosité. Le canal est ensuite non pas bouché mais recouvert de dalles épaisses et accueille, à l'heure actuelle, des canalisations. Enfin, dans sa dernière partie, il reçoit encore un filet d'eau provenant du plateau de Niédens.



Bord du barrage encore visible



Entrée du canal ; on peut distinguer une pierre sous l'eau qui servait probablement de fondation au barrage



Canal encore visible dans la forêt



Canal arrivant au Moulin comblé par des gravats

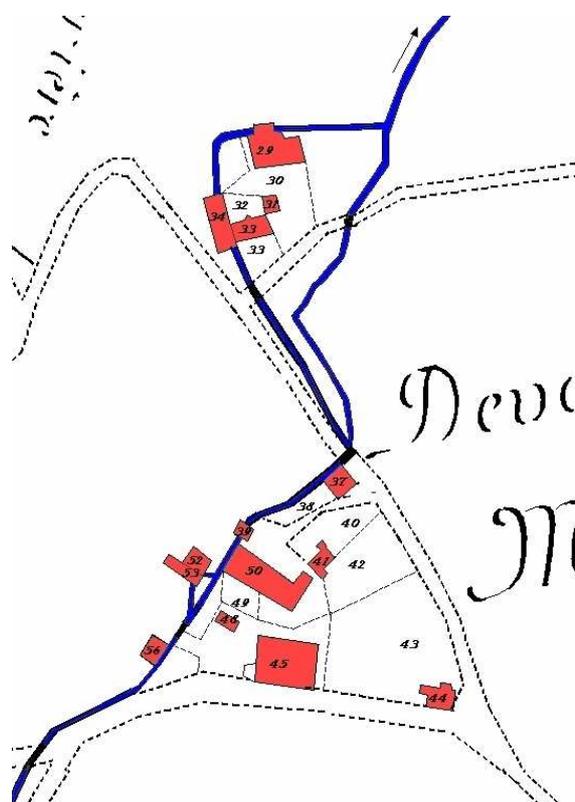
2.4.3 Différentes installations mues par l'eau, leurs propriétaires et périodes d'activités

(Les numéros entre parenthèses suivants se réfèrent à la carte ci-dessous).

La famille Jaccard était la principale exploitante du hameau du Moulin. Entre 1810 et 1811, M. David Jaccard, meunier, établit un cylindre pour exploiter la navette (plante oléagineuse du même type que le colza) et les fruits ; il obtint, en 1811, la permission d'exploiter une scierie (53). En 1820, il établit une forge dépourvue de martinets ; par contre, cette nouvelle forge disposait d'un gros soufflet hydraulique. Il est étonnant de trouver la trace d'une forge au Moulin étant donné que, sur la carte des années 1840, elle n'est pas citée. On peut penser qu'elle n'a pas supporté la concurrence de la forge du Martinet qui, elle, disposait de martinets. Cela aurait pu pousser la famille Jaccard à mettre un terme à ce pan de son activité. Puis, M. Emile Roulier acheta la scierie et les bâtiments attenants, appartenant jusqu'alors à la famille Jaccard. Ensuite, M. Albert Roulier (fils d'Emile) exploita la scierie jusqu'en 1960 ; c'est probablement lui qui installa la turbine. Plus tard, M. Roland Binggeli racheta, à son tour, la scierie. De nos jours, ses fils MM. Roger et Bernard Binggeli l'exploitent toujours. Le canal du Moulin servait non seulement à alimenter en énergie hydraulique l'huilerie de la commune d'Yvonand (29), son battoir (33) et sa scierie (34), mais aussi l'huilerie (37), le moulin (50), la gruère (meule à grumeaux de noix) et la scierie (53) propriété de la famille Jaccard. En outre, on peut indiquer que les bâtiments 29 à 34 ayant appartenu à la commune sont passés plus tard en main privée, puis rachetés à M. Cornu pour Fr. 20'500.-- par la Société du Moulin agricole d'Yvonand, société nouvellement créée sous la présidence de M. Fritz Payot, par des paysans et des habitants de la région. En 1930, la Société du Moulin engage M. Fernand Maendly en tant que meunier. En 1959, M. Gaston Maendly succède à son père. Enfin, en 1988, la société fusionne avec la coopérative du centre agricole d'Yvonand.

29	Huilerie	de la Commune d'Yvonand
30	Place	de la même
31	Cave et Grenier	de la même
32	Jardin	de la même
33	Logement et Battoir	de la même
33	Jardin	de la même
34	Scierie	de la même
37	Huilerie	Justine Elsie Louis Samuel Henri Salomon Constant et Henri François feu François Jaccard
38	Jardin	des mêmes
39	Remise	des mêmes
40	Place	des mêmes
41	Grenier Four et Buaton	des mêmes
42	Pré	des mêmes
43	Pré	de Timotée Salomon feu Daniel Jaccard
44	Poterie	du même
45	Maison Grange Ecurie et Remise	du même
48	Couvert et galetas	du même
49	Jardin	Justine Elsie Louis Samuel Henri Salomon Constant et Henri François feu François Jaccard
50	Maison Grange Ecurie et Moulin	des mêmes
52	Gruère	des mêmes
53	Scierie	des mêmes
56	Logement	de Timotée Salomon feu Daniel Jaccard

Gruère = meule à arumeaux de noix



Hameau du Moulin, entre 1842 et 1847, 1 : 2725



Le meunier, M. Maendly devant son moulin, avant 1937 (Pasche-Cuagnier, Régine et Grossrieder, Jean-Pierre, 1990)



Moulin de la Société du Moulin rénové et rehaussé d'un étage, après 1937 (Pasche-Cuagnier, Régine et Grossrieder, Jean-Pierre, 1990)

2.4.4 Roues et mécanismes associés

Le canal arrivait par le haut du hameau pour alimenter en énergie la gruère et la scierie (52 et 53), grâce à une roue, probablement à augets, étant donné la configuration des lieux (il y a une hauteur de chute de 4 à 5 mètres à cet endroit). Toutefois on ne peut pas totalement exclure l'usage d'une roue à pales. Plus tard, la roue a été remplacée par une turbine dont on peut encore voir les restes aujourd'hui. Ce sont probablement les frères Roulier qui ont abandonné la roue au profit de la turbine, turbine que M. Roland Binggeli a utilisée ensuite jusqu'au début des années 70. Après quoi, il arrêta d'exploiter l'énergie hydraulique au profit du moteur électrique qui était déjà présent avant l'arrêt total de l'emploi de la turbine. L'utilisation du moteur était devenue nécessaire parce que le canal demandait trop d'entretien. Ceci marque l'arrêt définitif de l'utilisation du canal du Moulin.

Un peu plus loin, une deuxième roue était probablement présente pour alimenter le moulin (50) dont la roue devait probablement être à pales étant donné qu'il n'existe pas de chute suffisante pour permettre l'utilisation d'une roue à augets. On peut, aujourd'hui encore, admirer les axes de transmission présents dans cette bâtisse, ainsi qu'un pressoir à grains et la fondation d'une meule.



Ancien axe de transmission (52 et 53)



Cavité où se situaient la roue et les tuyaux qui ont, plus tard, amené l'eau jusqu'à la turbine (bâtiment 53/52)



Axe de transmission (50)



Axe de transmission du Moulin (50)



Axe de transmission du premier Moulin (50)



Fondation de la meule (50)



Pressoir à grains (50)

Le canal ayant fourni l'énergie hydraulique à la première partie du hameau du Moulin, il poursuivait sa route pour alimenter la deuxième partie des industries. Le canal arrivait au niveau de la scierie et du battoir communal (33 et 34). Il y avait probablement une roue à cet endroit pour alimenter les deux bâtiments. Plus tard, le canal alimentait le moulin de M. Cornu, puis de la société du Moulin Agricole. A cet endroit, c'est probablement une roue à augets qui devait fournir l'énergie, étant donné que la hauteur de chute était suffisante. Dès 1930, M. Maendly commença à moderniser les installations. En 1937, il transforma le moulin pour la fabrication de la farine. En 1941, des silos furent créés et, en 1943, une annexe fut ajoutée pour accueillir un pressoir à fruits. En 1957, la roue à eau métallique fut abandonnée au profit du moteur électrique.

Anecdote :

Il est intéressant de constater que les rapports entre la famille Matthey et M. David Jaccard n'étaient que peu courtois. En 1820, M. David Jaccard établit pour son fils une forge, laquelle faisait concurrence à celle du Martinet, propriété de M. Moyse Matthey : c'est pourquoi celui-ci dénonce M. David Jaccard pour avoir construit, sans permission, une dizaine d'années auparavant, un cylindre pour exploiter la navette et le fruit. Les autorités exigent de M. Jaccard qu'il demande une autorisation et lui accorde tout de même le droit de construire une forge estimant la concurrence supportable.

En 1843, M. Samuel Matthey, fils de Moyse demande l'autorisation d'ajouter à son usine un moulin à blé avec un battoir et une huilerie, mais la famille Jaccard, redoutant également la concurrence, fera opposition ; l'autorisation est accordée malgré tout au début 1844.

2.5.3 Barrage et canal

Tout d'abord, il y avait sur la Menthue, à la hauteur des Vursys, une retenue d'eau. Elle faisait un peu moins d'un mètre de haut. Les bords du barrage, de part et d'autre de la rivière, sont encore visibles mais on peut remarquer qu'ils ne sont pas l'un en face de l'autre ; il y a en tout cas 3 mètres de décalage. On peut donc facilement en conclure que le barrage ne traversait pas toute la rivière, mais qu'il y avait deux pans de barrage qui permettaient un rétrécissement du lit de la rivière et, par conséquent, une élévation d'eau suffisante pour la faire passer dans le canal. On peut encore voir, aujourd'hui, certains restes du barrage, notamment un gros bloc situé sur la rive droite et des débris dans le lit de la rivière, dont deux grandes poutres d'acier. Ensuite, le canal partait sur la rive droite de la Menthue en s'éloignant, puis s'en rapprochait à nouveau pour, enfin, la longer jusqu'à la briqueterie. La première partie du canal (jusqu'au ruisseau des Vaux) est aujourd'hui encore bien visible, particulièrement en son début. Une cinquantaine de mètres après le barrage, le canal atteint encore aujourd'hui 4 à 5 mètres de profondeur. Sur la première dizaine de mètres du canal, on voit toujours des murs en béton ainsi qu'un système servant à régler le débit du canal.

Selon M. René Baechler, le canal était complètement souterrain à partir du ruisseau des Vaux ; l'eau circulait dans de gros tuyaux d'un mètre de diamètre qui dépassaient quelque peu du sol. Cette partie du canal a probablement été enterrée en raison des débris qui pouvaient tomber dedans et gêner l'écoulement de l'eau mais, d'après la carte, à l'origine, le canal n'était souterrain qu'à de rares endroits.



Pan du barrage affaissé dans l'eau ainsi qu'une poutre d'acier prise dans le béton



Autre poutre d'acier



Bord du barrage



Muret délimitant un bord du canal à son commencement



Tronçon du canal le plus profond avec 4 à 5 mètres



L'autre bord du barrage



Muret de béton contenant le canal à son commencement



Système de régulation du débit du canal

Pour rejoindre l'usine, le canal devait franchir le ruisseau des Vaux. Au vu de la situation actuelle, on pourrait penser que le canal passait au-dessus du ruisseau des Vaux, mais il n'en était rien. D'après un document envoyé par le Département des travaux publics du canton de Vaud à l'entreprise Dutoit et Cie, propriétaire de la briqueterie, c'est bien le ruisseau des Vaux qui passait par-dessus le canal ; on peut encore observer aujourd'hui le socle en béton sur lequel coulait le canal. Certains murs en béton sont aujourd'hui présents mais n'ont probablement pas de lien avec le canal. En outre, juste avant de franchir le ruisseau des Vaux, on peut également voir des murets de béton ainsi qu'un autre système servant à régler le débit du canal. De plus, on voit encore les constructions qui servaient à faire se croiser le canal et le ruisseau des Vaux. Après celui-ci, le canal n'est plus visible. Il y avait également un autre passage souterrain, d'une centaine de mètres, qui passait sous l'actuelle Avenue des Sports. J'ai entrepris des recherches dans cette zone envahie par les ronces mais il a été impossible de retrouver ce passage souterrain.



Restes des infrastructures servant à faire passer le canal sous le ruisseau des Vaux (le mur de béton de forme triangulaire n'est probablement pas d'époque). Le canal passait sur le socle en pierre situé au sol.



Système de régulation du débit du canal juste avant le passage du ruisseau des Vaux



Tronçon du canal juste avant de passer par-dessous le ruisseau des Vaux, avec des murets de béton sur les côtés

Lausanne, le 11/avril 1922.

no. 308. *19*
Messieurs D U T O I T, Frères et Cie, Usiniers,
Y V O N A N D.

risseau
retien.

Messieurs,

Ensuite d'une inspection locale faite sur les rives de la Menthue, le 7 avril courant, par un ingénieur de notre Département, accompagné du Voyer du 8ème arrondissement et d'une délé-gation de la Municipalité de la Commune d'Yvonand, il a été constaté ce qui suit :

les eaux de votre canal d'usine, qui passent sous le ruisseau des Vaux, près du pont des Iles, à environ 1 km. d'Yvonand, refluent et se jettent contre les travaux de clayonnages exécutés par la Commune sur les rives du ruisseau des Vaux, risquant de les détruire.

En outre devant le barrage au travers de la Menthue, en face de votre ancienne tuilerie, des blocs arrachés de cet ouvrage encombrant le lit de la rivière; il y a lieu: ou de les faire sauter à coups de mines, ou de les retourner sur la rive gauche.

Puis il faut faire combler une excavation ouverte par vos ouvriers sur la rive gauche de ce barrage.

Conformément à la loi du 18 février 1901 et du règlement d'exécution du 26 avril 1901, sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public, article 27, vous voudrez bien sans tarder procéder aux petits travaux nécessaires pour remédier aux inconvénients précités.

Vous voudrez bien nous accuser réception de la présente lettre et nous prévenir de la suite qui lui sera donnée.-

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération,

M.
LE CHEF DU DÉPARTEMENT
DES TRAVAUX PUBLICS

(signé) T H E L I N

Lettre envoyée par le chef du département vaudois des travaux, M. Thelin, aux propriétaires de la tuilerie-briqueterie, 1922

2.5.4 Roues et mécanismes associés

A l'usine de la briqueterie, l'eau mettait en rotation une turbine Vogel (turbine à basse pression) qui développait une puissance de 40 à 50 chevaux. Une machine à vapeur fournissait l'énergie d'appoint nécessaire à l'usine. M. René Despland a pu garder d'anciennes courroies ; celles-ci ont probablement servi à faire fonctionner les installations hydrauliques de la briqueterie. La plus grande des courroies a une épaisseur de 12.5 mm, ce qui prouve la grande force motrice des installations. Il est intéressant de savoir que la roue était située au sous-sol ; étant donné la forte différence de niveau entre l'usine et la Menthue, l'eau coulait simplement en contrebas, dans la Menthue. Parmi les installations mues par la force hydraulique, il y avait notamment un ascenseur qui servait à faire monter des wagonnets remplis de terre à l'étage. Une fois à l'étage, la terre passait dans un malaxeur afin de rendre homogène la matière première pour faire les tuiles et les briques. Puis la terre était poussée par une vis sans fin dans une filière d'où elle sortait en continu ; on devait alors la couper avec un "fil à couper la terre", puis ces morceaux de terre étaient pressés dans des moules pour faire des tuiles et des briques de différentes formes. Enfin, ces tuiles et briques passaient dans un four à charbon avant d'être séchées dans un grand hangar.



Grande courroie (à côté d'un mètre avec un point rouge tous les dix centimètres)



Petite courroie (à côté d'un mètre avec un point rouge tous les dix centimètres)

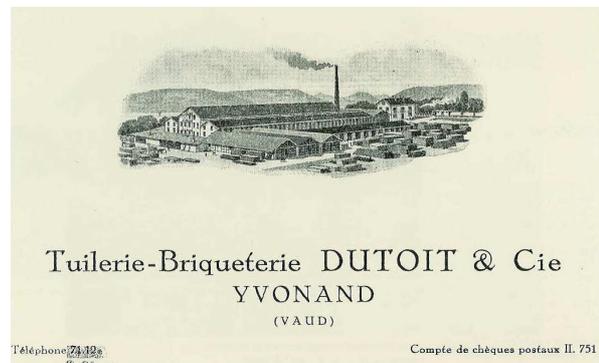
2.5.5 L'usine de la tuilerie-briqueterie d'Yvonand

Cette usine a été construite en 1884 par les frères Dutoit ; ils ont probablement profité de la correction des eaux du Jura et de la canalisation de la Menthue pour construire une usine plus moderne et plus grande qui bénéficierait de la force motrice du canal dont la construction était impossible avant la correction du cours de la Menthue. En effet, avant cette correction des eaux, la Menthue n'avait pas de lit défini.

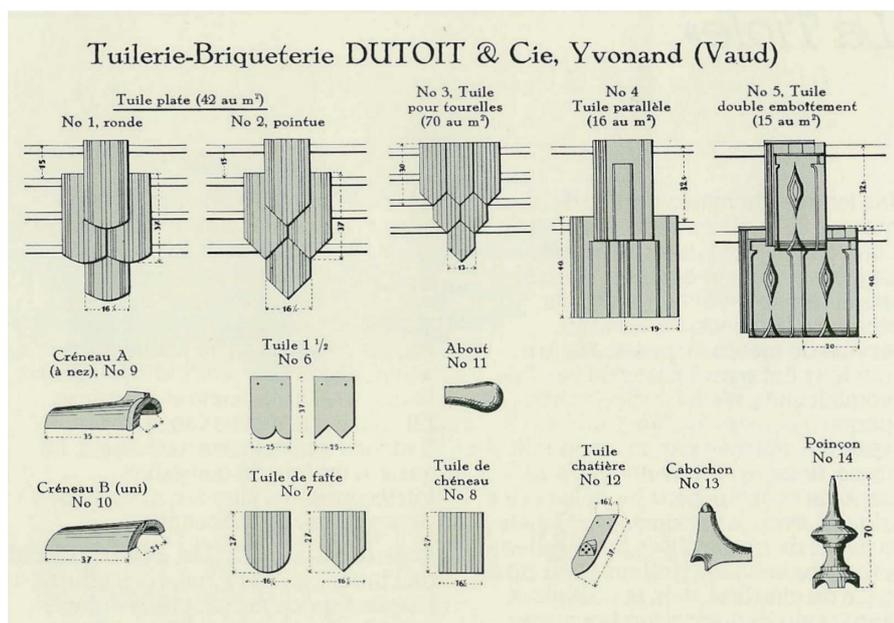
Cette usine possède le double avantage d'être à proximité de la voie de chemin de fer et de la Menthue. Elle a été exploitée jusqu'en 1979 par, tout d'abord, les frères Dutoit, puis par M. Vonnez, M. Pahud et, enfin, par l'entreprise Morandi. Cette usine a fourni, durant presque un siècle, du travail à de nombreux habitants du village. Nombre de paysans ont transporté de la glaise venant de la zone des Vursys afin de fabriquer les tuiles ou les briques. Cette entreprise a notamment construit de nombreux bâtiments du village, comme l'Hôtel de la Gare, ou plusieurs maisons à la Rue du Lac et des Pêcheurs, non loin de l'usine. La cheminée, de 30 mètres de haut, servait notamment de repère aux pêcheurs sur le lac.



Derrière l'ancien collège on peut voir l'usine de la tuilerie avec sa cheminée de 30 mètres (Pasche-Cuagnier, Régine et Grossrieder, Jean-Pierre, 1990)



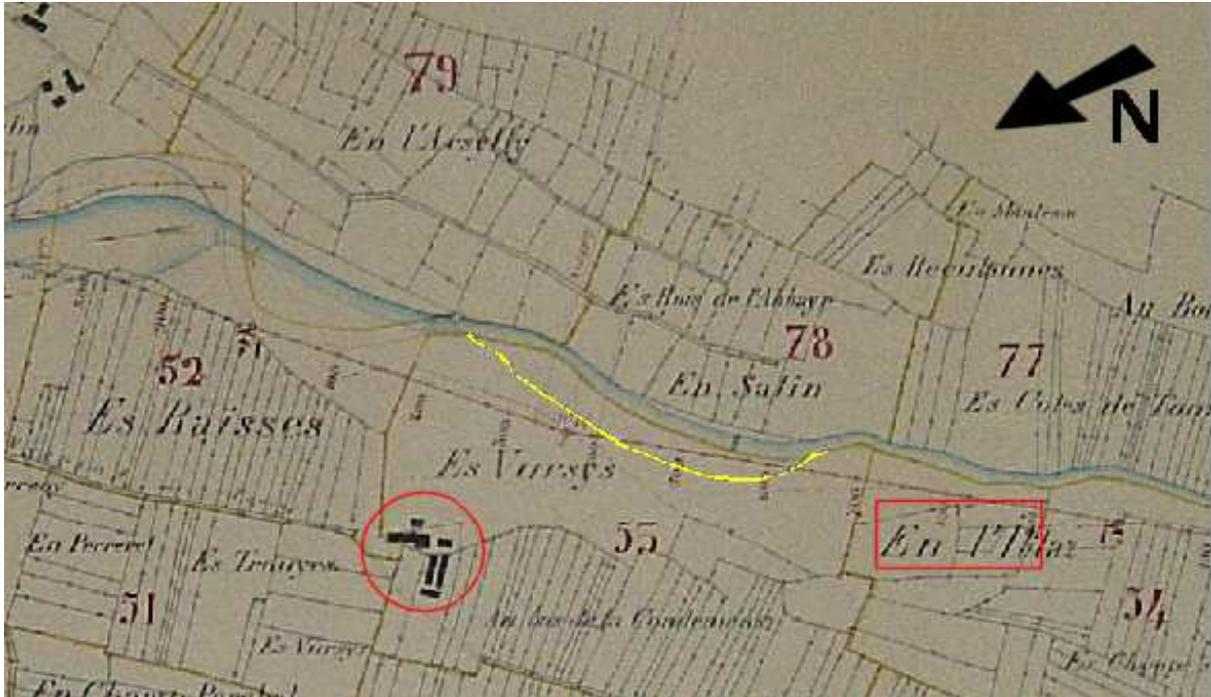
Document présentant la tuilerie-briqueterie (Pasche-Cuagnier, Régine et Grossrieder, Jean-Pierre, 1990)



Aperçu des articles fabriqués à la tuilerie-briqueterie d'Yvonand (Pasche-Cuagnier, Régine et Grossrieder, Jean-Pierre, 1990)

2.6 La tuilerie des Vursys

2.6.1 Canal et usine à l'origine



Carte topographique de la vallée de la Menthue levée par A. Jaton, 1887, 1 : 5000. Echelle redéfinie, 1 : 8285

Ce canal se situait peu avant le barrage sur la Menthue ; son utilité n'est pas clairement définie mais, non loin de là, se dressait "La tirole des Vursys" (cercle rouge). La cheminée de cette tuilerie avait une base de 4 m² et une hauteur de 35 m. Dès 1880, elle fut exploitée par les frères Dutoit, lesquels ont créé, en 1884, la tirole d'Yvonand. L'usine des Vursys fut exploitée jusqu'en 1914 et la cheminée fut détruite, par l'armée, en 1933. L'usine était située à l'endroit où se trouve actuellement le hameau des Vursys, entre Yvonand et La Mauguettaz. Toutefois, on peut remarquer que le canal n'atteint pas l'usine et il est utile de se demander à quoi il pouvait servir. Au vu des anciens murs en briques, qui existent encore à l'heure actuelle entre le canal et la Menthue, on peut penser que les activités de l'usine qui nécessitaient de l'eau devaient probablement se dérouler dans un autre bâtiment situé à cet endroit. Mais on peut poser une tout autre hypothèse : ce canal servait peut-être à laver les graviers qui étaient extraits de la gravière (carré rouge) située également non loin du canal.



Cheminée de la tirole des Vursys derrière les bœufs (Pasche-Cuagnier, Régine et Grossrieder, Jean-Pierre, 1990)

2.6.2 Etat actuel du canal et de l'usine

L'usine est aujourd'hui détruite ; à l'endroit où elle se dressait, on peut maintenant observer une zone non cultivée, près du hameau des Vursys en raison des gravats qui se trouvent dans la terre. On peut encore observer le bureau de l'ancienne usine, qui est aujourd'hui une maison d'habitation, une grange et une petite construction.

Quant au second bâtiment qui se trouvait entre le canal et la Menthue, il est aujourd'hui entièrement recouvert par la forêt. Le mur ouest de la bâtisse est encore visible par endroits. Quant au canal, on peut toujours l'observer sur certaines portions de terrain.

En outre, on peut remarquer une dépression dans la zone des Vursys, due au fait que l'on extrayait, à cet endroit-là, une partie de la terre nécessaire à la fabrication des briques et des tuiles de la tuilerie d'Yvonand et des Vursys et probablement de la tuilerie de Mordagne.

On peut aussi voir qu'à l'endroit où se trouvait la gravière, il y a aujourd'hui une fosse assez importante recouverte de forêts. Il y avait autrefois un lac, dû à la remontée de la nappe phréatique, d'où le gravier était extrait. Cela rend moins crédible le fait que le canal servait à laver les graviers du fait que ceux-ci l'étaient déjà en sortant du lac.



Mur en brique



Canal



On peut voir sur cette photo les trois bâtiments qui étaient déjà présents à l'époque de la tuilerie ; à droite, il s'agit de l'ancien bureau de l'usine.



Emplacement de l'ancienne usine

2.6.3 Type de roue envisageable dans le canal des Vursys

Étant donné la configuration des lieux, il n'y avait pas de roue à augets. En effet, la faible dénivellation ne permet pas d'avoir une telle roue ; par contre il est possible que le canal ait compté une roue au fil de l'eau, mais la puissance de ces roues est inférieure à la puissance des roues à augets. On peut alors penser qu'il y avait plusieurs roues au fil de l'eau sur ce canal.

2.7 La tuilerie de Mordagne

2.7.1 Emplacement de la tuilerie de Mordagne



Carte Siegfried de 1901, 1 : 1110

Cette usine se situait à l'ouest du hameau de Mordagne. La date de construction de cet édifice est antérieure à 1801 du fait qu'elle figure sur une carte de la même année (voir carte p.36). En 1925, elle était désaffectée et utilisée comme local à bois ; elle fut détruite en 1939. Dans cette usine, les tuiles étaient fabriquées à la main à l'aide de moules ; l'usine disposait d'un petit four et la plus grande partie du bâtiment servait au séchage des tuiles. Cette usine ne fonctionnait pas à l'aide de la force hydraulique étant donné la configuration des lieux. Tout y était fait à la main ; cette usine n'a probablement pas résisté à la concurrence de la tuilerie des Vursys, puis de la tuilerie-briqueterie d'Yvonand qui étaient plus modernes.



Carte d'Yvonand de 1801 où il est possible d'apercevoir la tuilerie de Mordagne, 1 : 11500

3. Analyse du plan d'affectation de la commune d'Yvonand

Définition du plan d'affectation communal :

Un plan d'affectation découpe un territoire communal en fonction des différents types d'activités et il est accompagné d'un règlement qui fixe les normes en matière de construction.

Il peut être complété par des plans de quartiers, des plans d'extensions partiels ou des plans partiels d'aménagements qui traitent d'une zone plus particulièrement.

3.1 Méthode de travail

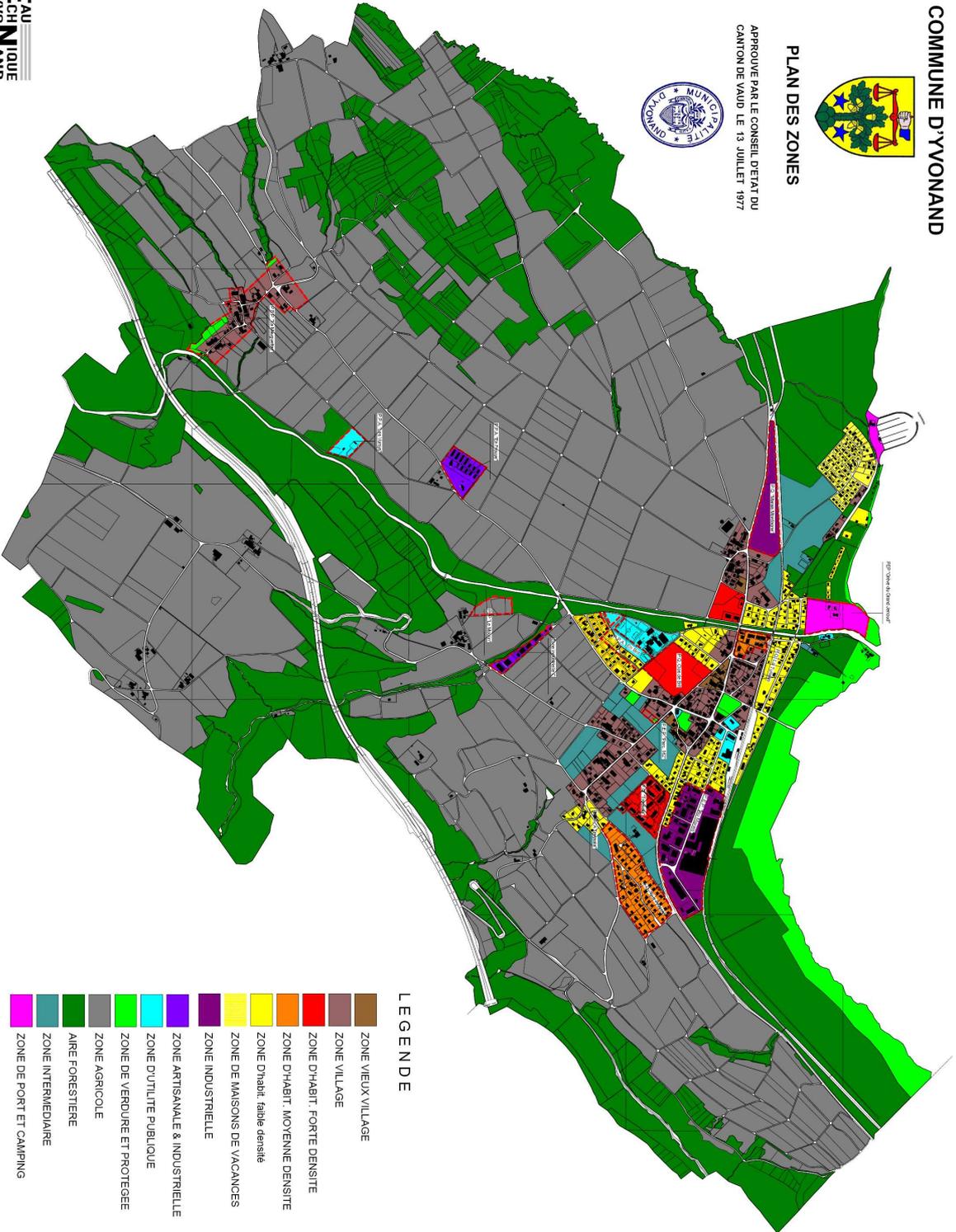
- Dans un premier temps, j'ai analysé chaque zone séparément en travaillant pour chacune d'elles de la même façon, c'est-à-dire :
 - Premièrement, j'ai repéré la taille de chaque zone en la comparant avec la zone centrale du village afin de pouvoir évaluer et définir la part respective que chacune occupe dans le village.
 - Deuxièmement, j'ai observé la localisation de chaque zone en essayant de me demander quelle en était la raison.
 - Troisièmement, j'ai observé l'occupation de chaque zone en comparant l'occupation originelle, c'est-à-dire celle que l'on peut lire sur le plan avec son occupation actuelle, ceci en me basant sur des observations faites sur le terrain.
 - Quatrièmement, j'ai relevé les accès aux différentes zones, c'est-à-dire le type d'accès, leur nombre et leur qualité.
- Dans un deuxième temps, j'ai procédé à une analyse plus globale du plan d'affectation communal, en relevant les choix urbanistiques du village, en y soulignant les avantages et les inconvénients.

COMMUNE D'YVONAND



PLAN DES ZONES

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU
CANTON DE VAUD LE 13 JUILLET 1977



LEGENDE

- ZONE VIEUX VILLAGE
- ZONE VILLAGE
- ZONE DHABIT. FORTE DENSITE
- ZONE DHABIT. MOYENNE DENSITE
- ZONE DHabit. faible densité
- ZONE DE MAISONS DE VACANCES
- ZONE INDUSTRIELLE
- ZONE ARTISANALE & INDUSTRIELLE
- ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
- ZONE DE VERDURE ET PROTEGEE
- ZONE AGRICOLE
- AIRE FORESTIERE
- ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE DE PORT ET CAMPING

BUREAU
TECHNIQUE
D'YVONAND
CH. DE LA VALLÉE 10
1500 YVONAND
Tél. 024 4830 03 / Fax: 024 4832 00

3.2 Analyse des différentes zones

3.2.1 Zone industrielle de type A (grosses et moyennes entreprises)

Yvonand possède deux zones industrielles de type A ; la plus grande, dite "Au Marais", est située à l'extrémité ouest du village, permettant ainsi d'éviter une partie des nuisances inhérentes à ce type de zone. La deuxième zone, dite "Au Marais de Mordagne", est située à l'opposé de la première zone, c'est-à-dire à l'extrémité est du village, permettant de la même manière d'éviter une partie des nuisances. L'emplacement de ces deux zones permet d'éviter une partie du trafic, mais seulement la moitié. Effectivement, pour la zone "Au Marais", le trafic peut partir soit en direction d'Estavayer-le-Lac, évitant des nuisances à une grande partie du village, soit en direction d'Yverdon-les-Bains ; dans ce cas il doit alors traverser tout le village. Par symétrie, cela se passe de la même manière pour la zone au "Au Marais de Mordagne".

La zone "Au Marais" n'est pas totalement occupée étant donné que des entreprises ont fait faillite. Il y a eu, tout d'abord, l'entreprise Geilinger qui a construit la plupart des imposants bâtiments de cette zone ; après la faillite de cette entreprise, d'autres sont revenues peu à peu mais l'affectation n'est pas aisée étant donné la très grande taille des hangars. L'entreprise Sky Media, qui occupait une partie des anciens hangars Geilinger, a récemment fait faillite et ses locaux restent vides à l'heure actuelle. Il est important de noter que les anciens bâtiments de l'entreprise Geilinger sont loués par la société CIAM (Centre Industriel et Artisanal du Marais) propriété de M. Opprecht et que la commune n'a donc qu'un contrôle limité de ces lieux.

L'entreprise Swisscab, autre ancien fleuron des entreprises d'Yvonand, a également fait faillite ses dernières années ; ses locaux demeurent également vides à l'heure actuelle. La zone industrielle "Au Marais" est totalement construite à l'exception d'une petite parcelle.

Quant à la zone "Au Marais de Mordagne" elle demeure, à l'heure actuelle, non construite.

La taille de ces zones paraît tout d'abord disproportionnée par rapport au village. En effet, la zone industrielle "Au Marais" est aussi grande que la zone centrale du village d'Yvonand. De plus, la zone "Au Marais de Mordagne" vient s'ajouter au gigantisme de la zone industrielle. Cette nouvelle zone existe alors même que la zone "Au Marais" n'est pas totalement occupée ; cela s'explique par des raisons historiques. La zone "Au Marais de Mordagne" a été créée à la demande de Swisscab déjà implantée dans la zone "Au Marais" qui avait, en ce temps-là, une évolution phénoménale. Cette entreprise a mis les anciennes autorités devant le fait accompli en disant que, s'il n'y avait pas d'endroit pour faire une extension, elle quitterait la commune. L'ancienne municipalité s'est alors portée acquéreur des terrains du Marais de Mordagne qui appartenaient au canton.

Les accès à ces deux secteurs sont bons ; en effet, ils sont tous les deux reliés à une route permettant de rejoindre l'autoroute A1, que ce soit en direction d'Yverdon-les-Bains ou d'Estavayer-le-Lac, et bénéficient également d'un accès aux voies de chemin de fer. Toutefois, la proximité de l'autoroute n'est pas optimale (pas d'accès direct) et certaines entreprises ayant besoin d'un accès rapide à l'autoroute ne s'intéresseront pas à Yvonand.



Zone industrielle "Au Marais"



L'un des anciens hangars Geilinger qui a été loué par Sky Media

3.2.2 Zone artisanale et industrielle

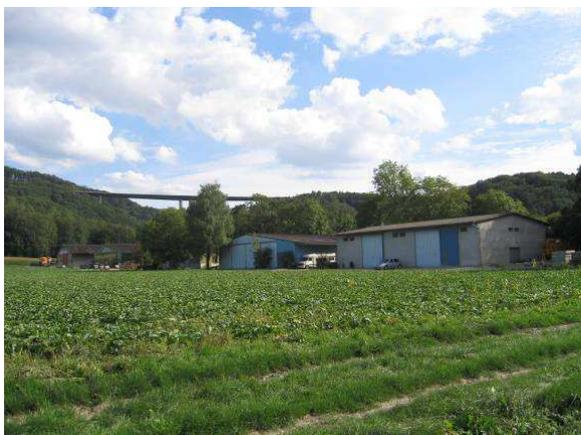
La première zone est située au centre du territoire communal, entre le village d'Yvonand et le hameau de La Mauguettaz, au milieu de terres agricoles. Cette zone dite, "En Frouye", est à côté du petit hameau des Vursys. Sa taille est relativement restreinte comparée aux deux grandes zones industrielles de la commune.

Cette zone est actuellement entièrement construite. Les bâtiments encore présents aux "Frouye" servaient, autrefois, de poulaillers mais, aujourd'hui, ils sont plutôt utilisés comme hangars ; il est également possible de créer des appartements dans ces hangars.

On peut accéder à cette zone par la route de La Mauguettaz, ce qui peut, éventuellement, causer des nuisances pour le village ; toutefois, étant donné la faible circulation qu'engendre cette zone, les nuisances sont quasiment nulles.

La seconde zone est également à l'extérieur du village, le long du Chemin des Condémines, ce qui évite ainsi les désagréments dus principalement à la circulation que peut générer ce type de zone.

Cette zone industrielle, de type C, est entièrement construite ; on y trouve des hangars ainsi que des entrepôts.



Chemin des Condémines



Zone en Frouye

3.2.3 Zone vieux village

Il existe trois zones "vieux village" à Yvonand. La première zone est constituée d'une habitation datant du XVII^e siècle. Ce bâtiment était une maison de la dîme, de l'époque bernoise, construite près de l'ancien pont de la Menthue.

La deuxième zone est constituée des maisons du Chemin de la Cure, seul quartier d'Yvonand qui a su vraiment garder tout son cachet d'ancien village. On y trouve notamment la cure, datant du XVIII^e siècle, l'une des plus belles du canton selon certains.

La dernière zone, la plus grande, fait l'angle entre la Grand'Rue et la Rue des Vergers et elle est fermée par la Rue du Docteur Gallandat.

La zone "vieux village" est très restreinte par rapport à la zone "village". On peut expliquer cela par le fait que le village d'Yvonand a subi au début du XVII^e siècle, une grande épidémie de peste ; la lèpre a également causé de grands dommages à cette époque. Pour pallier à cette situation épidémique, les habitants auraient brûlé une partie du village et abandonné leurs habitations.

A l'heure actuelle, ces zones sont complètement occupées mais il reste quelques endroits où des constructions sont possibles.



La cure (à droite) et les anciennes habitations



Maison de la Dîme Bernoise



Zone vieux village

3.2.4 Zone village

Il y a sur la commune d'Yvonand, quatre grandes zones "village". La première est le centre du village d'Yvonand ; c'est la plus grande zone "village". La seconde est le haut du village d'Yvonand, situé à l'est de la commune. La troisième, située elle à l'ouest du village, au-delà de la Menthue, est l'ancien hameau de Mordagne. La dernière est le hameau de La Mauguettaz, de taille à peu près équivalente au haut du village d'Yvonand ; cette partie est complètement séparée du village et se situe à trois kilomètres au sud du centre. Ces quatre zones sont complètement occupées par des habitants. Les trois premières zones sont également occupées par de petites entreprises et des artisans, ce qui peut expliquer la très faible surface du territoire qui est consacrée à la zone industrielle B. Les différents accès à ces zones sont de bonnes qualités. Yvonand est un village où il est aisé de se parquer, à quelques exceptions près.



Haut du village



Centre du village



Ancien hameau de Mordagne

3.2.5 Zone d'habitation à faible densité

Il existe, à Yvonand, plusieurs quartiers d'habitation à faible densité. Tous ces quartiers sont, à l'heure actuelle, construits. Les villas de Mordagne relient les deux zones "village" que sont Mordagne et Yvonand. L'emplacement de cette zone peut être quelque peu problématique vu la proximité de certaines maisons avec le camping de la Menthue. En effet, en été, lors des grandes chaleurs, les plages sont littéralement prises d'assaut, ce qui rend le parcage difficile et les routes quelque peu dangereuses, étant donné l'élévation de la densité du trafic à cette période. Cette zone peut également être incommodée par la voie de chemin de fer qui la traverse.

Il y a également le quartier de villas qui se trouve au bord du lac, sur l'autre rive de la Menthue, au-delà de la voie de chemin de fer, qui souffre également du fort trafic généré, en été, par les plages ou par son emplacement, situé également en bordure de chemin de fer.

On note aussi le quartier qui se trouve à l'est de la zone village principale d'Yvonand. Cet endroit est, quant à lui, en bordure de la zone industrielle dense "Au Marais", ce qui peut engendrer des désagréments (trafic et bruit).

Un autre quartier est situé à l'ouest du centre du village, au bord de la Menthue. La plus petite zone est à l'est de la zone village du haut d'Yvonand. La dernière est au sud du village.

Après la zone village, les habitations à faible densité sont, en surface, les plus représentées dans commune. Comme pour les zones villages, les accès à ces zones se font par la route et la capacité de parcage est, globalement, bonne.



Quartier de la Rue du Lac



Quartier de villas de Mordagne



Quartier situé non loin de la zone industrielle du Marais



Quartier de Brit

3.2.6 Zone d'habitation à moyenne densité

Il existe deux zones d'habitation à densité intermédiaire à Yvonand ; il s'agit du quartier de Priales et du quartier de la Tuilerie. Le premier est situé à l'est du village, c'est le seul quartier d'Yvonand qui se situe vraiment sur un relief accidenté ; le second, issu d'un plan de quartier, est situé à l'endroit où se tenait, autrefois, la tuilerie-briqueterie d'Yvonand, au bord de la Menthue, à l'ouest de la zone village centrale. Cette zone d'habitation à moyenne densité est relativement étendue ; elle représente une surface équivalente à la zone village centrale. Le quartier de Priales est orienté au nord-est, ce qui n'est pas excellent ; mais ce désavantage est bien vite compensé par la superbe vue dont bénéficient une partie des habitants du quartier sur le lac. Par contre, si une nouvelle entreprise venait à s'installer dans la zone industrielle située en contrebas, elle pourrait provoquer des nuisances (sonores ou autres) à certains habitants du quartier de Priales.

Ces deux quartiers sont entièrement construits et habités.

Les accès au quartier de Priales sont suffisants mais les places de parc "visiteurs" sont quelque peu restreintes. L'accès au quartier de la Tuilerie est, quant à lui, bon et les habitants bénéficient même d'un parking souterrain.



Quartier de Priales



Quartier de la Tuilerie

3.2.7 Zone d'habitation à forte densité

Il existe trois zones de ce type à Yvonand, ce qui représente déjà une grande surface étant donné sa forte capacité d'accueil de population. La première est le quartier de Treysala. Il est situé à l'est du village et est entièrement construit, à l'exception de deux parcelles qui peuvent encore être bâties.

Ce quartier accueille actuellement 300 à 400 habitants.

L'accès au quartier de Treysala est très bon.

La deuxième zone est située au sud-est de Mordagne, au bord de la Menthue. Cette zone ne comporte, à l'heure actuelle, que deux immeubles et deux villas ; il est encore possible de construire. L'accès à ce quartier est relativement bon.

La dernière zone est située entre la zone village centrale et le collège de Brit. Cette zone n'est pas construite et, à l'heure actuelle, ce sont des cultures qui occupent l'espace. Sa surface est équivalente à la surface du quartier de Treysala. Ce quartier dit "Au Clos de Brit", pourrait

être construit dans ces prochaines années. En effet, le plan de quartier a été accepté par le conseil communal et le terrain vendu à des promoteurs.

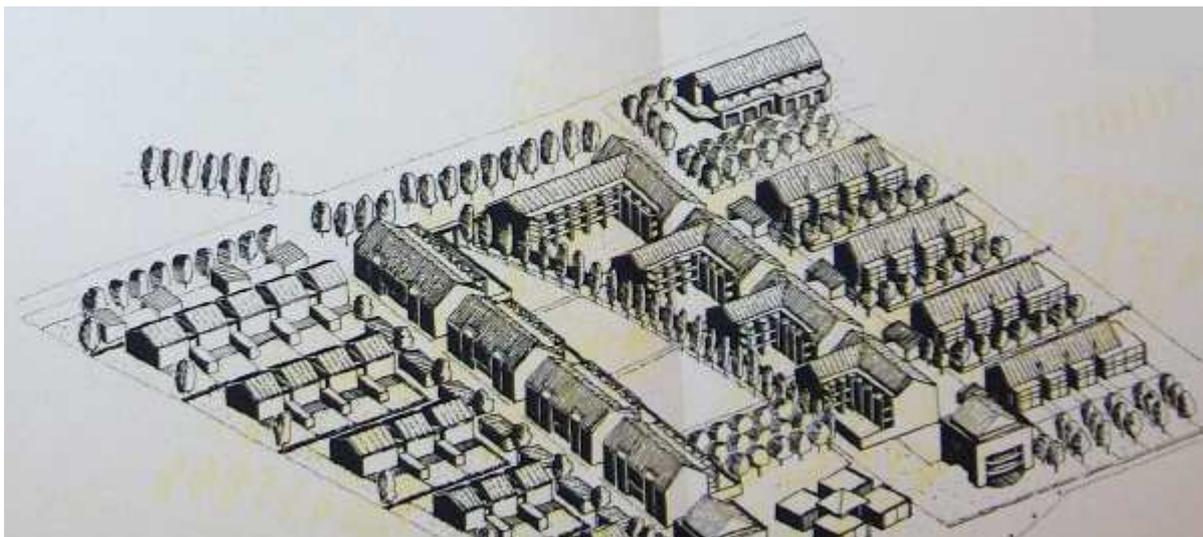
On estime qu'à terme, ce quartier pourrait être occupé par 500 personnes, ce qui représente une très forte hausse de population pour un village de 2500 habitants. L'échelonnement de la construction dépend des promoteurs et des acheteurs potentiels étant donné que les propriétaires actuels veulent vendre les immeubles. Il faudrait alors adapter les infrastructures communales à cette nouvelle population, notamment l'établissement scolaire. Ce quartier pose un autre problème lié à sa proximité avec le quartier d'habitation à faible densité d'Oche-Berthoud et, dans une moindre mesure, avec le quartier d'habitation à faible densité En Brit.



Une partie du quartier de Treysala



Terrain qui accueillera le quartier du Clos de Brit



Dessin du futur quartier du Clos de Brit, tiré du CD-Rom de la Police des constructions de la commune d'Yvonand

Description du futur quartier du Clos de Brit :

On voit ce dessin du quartier du Clos de Brit depuis l'ouest. On remarque que les grandes constructions se concentrent au centre du quartier et qu'au bord de celui-ci la densité est moins forte (près du quartier d'Oche-Berthoud à gauche et près du quartier "En Brit" à droite). On peut remarquer que les maisons mitoyennes sont plus petites près du quartier d'Oche-Berthoud que du quartier "En Brit" ; cela est probablement dû au fait que le Clos de Brit sera en contact direct avec le quartier d'Oche-Berthoud alors que le quartier de "En Brit" ne le sera pas directement. Des zones de dégagement sont prévues au centre du lotissement. Il y a également une parcelle (2400m²) qui est réservée à l'agrandissement éventuel du collège En Brit.

3.2.8 Quartier de villas de vacances

Ce quartier se situe quelque peu en dehors du village, près du port d'Yvonand, à l'ouest du village. Il est relativement étendu, puisqu'il est de taille comparable à l'ancien hameau de Mordagne. Il est entièrement occupé. A l'heure actuelle, une multitude de gens y habitent à l'année. L'accès peut se faire depuis la route qui va à Yverdon-les-Bains appelée " La Grève", ou depuis le hameau de Mordagne.



Zone de villas de vacances

Le camping est situé près de l'embouchure de la Menthue, aux abords d'une des plus belles et grandes plages de sable de Suisse. Le camping possède 200 places de caravaning. La plage et le camping peuvent provoquer, lors des chaleurs estivales, des nuisances pour les riverains, étant donné que l'accès se fait par une route relativement étroite. Le port est la zone la plus à l'ouest du village. Il peut accueillir environ 500 bateaux. Il est entièrement occupé. On peut y accéder par "La Grève" mais aussi par Mordagne.



Port d'Yvonand

3.2.10 Zone intermédiaire

Il existe, sur la commune de grandes zones intermédiaires. Elles se trouvent principalement autour de la zone village du haut d'Yvonand. Une autre partie se situe entre la zone de villas de vacances et Mordagne. Elles ne sont pas construites, à quelques exceptions près. Des aménagements routiers seront bien sûr à prévoir dans ces zones. Il est raisonnable de penser que, le jour où ces zones abriteront des constructions, ce seront des résidences qui feront leur apparition étant donné que les zones intermédiaires sont directement en contact avec des zones d'habitation à faible densité.



L'une des zones intermédiaires du haut du village



Zone intermédiaire où des villas ont été construites



Zone intermédiaire avec le quartier de Priales en arrière-plan



Zone intermédiaire du bas du village

3.2.11 Zone d'utilité publique

Il existe plusieurs zones d'utilité publique. La première zone, la plus importante, est la zone du collège En Brit, au sud du village. On y trouve les installations scolaires réparties sur quatre bâtiments. Il y a, également dans cette zone, des installations sportives composées d'un terrain de foot, d'un terrain servant au basketball, au handball ou au volleyball, d'une piste de course (100 mètres), d'une piste de saut en longueur, d'une piste de saut en hauteur et d'un bac pour le lancer du boulet. Il y a également dans cette zone un skate park et un parking de 34 places. On accède à l'école principalement par la Rue de La Mauguettaz, puis par le Chemin de Brit, ce qui pose parfois problème. En effet, aux heures où les enfants terminent l'école, la majorité des voitures, des cyclistes et des piétons doivent passer par le Chemin de Brit qui est relativement étroit.

Une autre zone se trouve près de la gare d'Yvonand. Il s'agit de l'église catholique, du bâtiment (ancienne grande salle) abritant la caserne des pompiers, la bibliothèque publique, le jardin d'enfants et un atelier d'artisanat, ce dernier local faisant aussi office de local de vote. Il y a aussi le bâtiment abritant les locaux de la poste et de la banque Raiffeisen ainsi que la salle polyvalente. On peut encore noter l'église protestante située au centre du village. La S.T.E.P se trouve au bord de la Menthue, près du lac, alors que la déchetterie (les "Gadoues") est isolée entre Yvonand et La Mauguettaz afin d'éviter les nuisances.



Collège En Brit



Bâtiment poste/banque



Salle polyvalente

3.2.12 Zone de verdure et protégée

La commune abrite une réserve naturelle d'importance nationale : la réserve de la Baie d'Yvonand. Cette réserve est l'une des zones protégées de la grande Cariçaie qui se trouve sur la rive sud-est du lac de Neuchâtel. Elle s'étend de l'embouchure de la Menthue jusqu'à la frontière avec Cheyres. Cela représente une très grande zone marécageuse.

On peut encore noter les deux zones de verdure se situant dans le village d'Yvonand. Le pré de l'Hôtel de Ville, place située au cœur du village, est utilisée comme place des fêtes et le pré se trouvant derrière l'église protestante, qui est, en fait, une norme obligatoire servant à créer un dégagement des sites à haute valeur urbanistique. Pour terminer, il faut citer le cimetière situé au bord de la Rue de La Mauguettaz (autrefois à l'extérieur du village).

On peut encore mentionner la zone de verdure de La Mauguettaz.



Pré de l'Hôtel de ville



Zone de verdure de La Mauguettaz

3.2.13 Zone agricole et aire forestière

A Yvonand, les forêts recouvrent toutes les zones ne se prêtant pas à l'agriculture, c'est-à-dire les pentes, les vallons et les bords du lac. Toutes les surfaces suffisamment plates sont consacrées à l'agriculture. Il y a environ 7,62 km² de terres agricoles, ce qui est considérable, et 4,4 km² de forêts dont le cinquième appartient à la commune.

Remarque :

Il faut noter qu'un nouveau plan directeur communal est à l'étude, ainsi qu'un plan partiel d'affectation des pages ; ces deux règlements sont traités dans l'interview du syndic.

3.3 Interview de M. Bernard Michoud, Syndic d'Yvonand, relatif au plan d'affectation

Je me suis permis de transcrire, ci-dessous, les informations qui m'ont semblé les plus pertinentes et les plus utiles à la compréhension de ce sujet.

- Est-ce que de nouvelles entreprises cherchent à s'implanter dans la zone "Au Marais" ?

Oui, il y a une ou deux entreprises qui aimeraient louer des locaux à un prix abordable dans cette zone (elles s'intéressent notamment aux locaux de la maison « Sky Media », qui a fait faillite). Toutefois, la commune ne peut guère intervenir parce que la plupart des locaux ne lui appartiennent pas. Par contre, elle pourrait s'opposer à l'établissement d'une nouvelle entreprise si celle-ci ou son type d'activité n'entre pas soit dans le cadre du plan d'affectation, soit des mesures de protection de l'environnement ou encore si elle engendre énormément de transports. La Municipalité pourrait également être amenée à prendre position si cette entreprise provoque une forte vague d'oppositions.

On peut dire que l'affectation de ces zones est difficile car les bâtiments construits par l'entreprise « Geilinger » sont très hauts (entreprise qui a également fait faillite). De plus, la proximité avec les habitations et la taille de la zone limite également l'arrivée de grosses entreprises industrielles.

Pour terminer, on peut dire que la demande n'est pas très forte parce qu'Yvonand n'a pas de sortie d'autoroute; c'est donc moins facile que pour les communes d'Yverdon-les-Bains ou Payerne qui sont reliées directement à l'autoroute.

- Pourquoi était-il nécessaire de créer une nouvelle zone industrielle "Au Marais de Mordagne" alors que la zone "Au Marais" est partiellement occupée ?

La zone du Marais de Mordagne a été créée à la demande de l'entreprise « Swisscab », déjà implantée dans la zone du Marais, qui avait une évolution phénoménale. Elle a alors exposé aux anciennes autorités communales que, si elle ne trouvait pas d'endroit

pour faire une extension, elle quitterait Yvonand. C'est pourquoi, la Municipalité d'alors a acheté ces terrains et fait un plan de zone industrielle dans le secteur mais, malheureusement, pour des raisons économiques, « Swisscab » a fait faillite.

Aujourd'hui, la Commune n'entrerait pas en matière si une entreprise désirait s'implanter dans cette zone. Le souhait de la Municipalité est plutôt d'essayer de l'inclure dans l'étude du plan partiel d'affectation des plages qui comprendrait la zone allant de la Menthue jusqu'au port, entre le lac et la voie de chemin de fer. Une route d'accès au lac, qui passerait par cette zone industrielle, pourrait être créée à ce moment-là.

C'est pourquoi, il est possible que l'affectation de l'actuelle zone industrielle du Marais de Mordagne soit modifiée.

- Est-ce que la création de l'autoroute a été positive pour Yvonand ?

Oui, cela a apporté un plus, principalement au niveau de la tranquillité, tant pour la région que pour Yvonand.

- Envisagez-vous de créer de nouvelles zones d'habitations à faible densité, vu le fort taux de remplissage?

Le nouveau plan directeur communal ne prévoit pas de grosses augmentations de zones à faible densité parce que le plan directeur cantonal prévoit, lui, de densifier les zones actuelles, soit de densifier la zone village et les zones attribuées.

- Rencontrez-vous des problèmes d'infrastructures liés à l'augmentation, ces deux dernières décennies, de ce type de zone à faible densité ?

Les habitations qui ont été créées ont une infrastructure qui correspond aux normes ; nos routes sont également aux normes. Actuellement, le problème réside dans l'infrastructure de la zone village où l'on est en retard avec la mise aux normes des eaux, égouts et épuration. Le cœur du village est encore en système unitaire alors qu'il devrait être en séparatif. Cela représente un investissement énorme dans les années à venir.

- Différentes questions concernant le futur quartier du "Clos de Brit" :

- Quel est le nombre d'habitants attendus dans cette zone ?

Lorsque tout sera construit, cela représentera environ 500 habitants.

- Quel est l'échelonnement de la construction ?

La Municipalité estime qu'il faudrait une dizaine d'années. De leur côté, les promoteurs aimeraient que les constructions se fassent le plus rapidement possible et veulent tout vendre ; cela dépendra donc des acheteurs.

- Est-ce que l'arrivée de ces nouveaux habitants va poser des problèmes d'infrastructures à la Commune ?

Non, les divers raccordements sont prêts et seront acheminés depuis le Chemin de Brit. L'accès à ce nouveau quartier se fera à partir de la Rue des Vergers. Par ailleurs, la Commune n'a pas à investir dans l'aménagement intérieur du quartier qui sera effectué par les promoteurs. Par contre, elle reprendra les routes lorsque le quartier sera terminé.

- Est-ce que la création de ce nouveau quartier ne risque pas de créer des conflits avec les habitants du voisinage (quartier de Brit et d'Oche-Berthoud) ?

Lors de l'acceptation du plan de quartier, il n'y a pas eu de référendum dans la commune. Toutefois, le projet n'a pas encore été mis à l'enquête et, lorsque ce sera le cas, tout citoyen pourra faire opposition ; donc cela peut, effectivement, créer des problèmes.

- Est-il prévu d'agrandir le collège de Brit vu l'arrivée future de population, notamment au « Clos de Brit » ?

Oui, la structure de l'école va être modifiée afin d'accueillir, dès 2008, les trois voies secondaires (VSO/VSG/VSB). Ensuite, il semblerait que les statistiques prévoient un effectif d'élèves stable. Toutefois, une parcelle de 2400 m² a été réservée dans le quartier « Clos de Brit » en prévision d'un agrandissement du collège, si celui-ci devait s'avérer nécessaire.

- La création de nouvelles maisons de vacances pourrait-elle être intéressante pour la commune étant donné que les touristes sont toujours plus attirés par nos rives ?

Oui, cela pourrait être intéressant d'en débattre. C'est un tourisme que je qualifierais de doux. Par contre, il faut avoir à l'esprit que, bien que la région soit attractive, la période d'été est courte chez nous ; elle dure au maximum 2 mois (du 15 juin au 15 août).

- Est-ce que le camping provoque des nuisances pour les habitations toutes proches ?

Oui, il y en a quelques-unes, mais c'est sur une période réduite. J'estime que cela est acceptable dès lors que cela représente 5 à 6 week-ends chargés par année.

- Que prévoit ce futur plan d'extension des plages ?

L'amélioration de l'accès au port depuis la route cantonale et de l'accès au camping depuis la zone de Mordagne, à l'entrée du village. Il faudrait également limiter la

circulation aux bordiers sur la route qui va du port à Mordagne, au bord du lac. Mais ce sont de gros investissements, et tout particulièrement la route d'accès au camping, depuis la zone industrielle du Marais de Mordagne. En outre, il faudra améliorer la capacité de parcage.

- Quelle utilisation comptez-vous faire des nombreuses zones intermédiaires du village ?

Il n'y a pas de projet à l'heure actuelle, mais ces terrains sont propriété de personnes privées et ce sont elles qui pourront faire des propositions par l'intermédiaire de promoteurs. Par contre, il faudra faire très attention à rechercher la meilleure harmonie pour les constructions, en évitant de confronter deux zones incompatibles. Il faudra également prévoir un nombre suffisant de place de parcs.

- Envisagez-vous des aménagements pour rendre plus sûrs les accès au collège de Brit ? (Presque toutes les voitures et une majorité de piétons et de vélos empruntent la même route ; il en résulte des difficultés de circulation ainsi que des dangers pour les enfants.)

Il faut rappeler qu'il est nécessaire, avant tout, de respecter le code de la route. L'un des problèmes est que beaucoup de parents emmènent leurs enfants à l'école en voiture, alors que notre village est plat, et qu'il est donc aisé de se déplacer à pied ou à vélo.

Il faut rappeler que la signalisation, les accès, le parc et les zones d'interdictions ont été réfléchis par un bureau d'études. Le nombre d'élèves n'a pas suffisamment augmenté pour repenser, entièrement, les environs du collège. On pourrait limiter les alentours du collège à 30 km/h ; encore faut-il que cela soit respecté ! De plus, l'aménagement de gendarmes couchés poserait des problèmes de nuisances pour les riverains. Toutefois, il est vrai que, dans le futur, il faudra sûrement réétudier tout l'accès au collège.

Enfin, il ne faut pas oublier que des places de parcs supplémentaires sont prévues dans le quartier « Clos de Brit » et qu'un chemin piétonnier, à travers la zone, sera aménagé. Ainsi, les élèves de l'extérieur seront déposés à la Rue des Vergers et traverseront le quartier à pied afin de rejoindre le collège. Les parents pourront faire de même, ce qui désengorgera les autres accès.

- Quelle est la politique globale du village d'Yvonand en matière d'affectation de son territoire ?

Je ne pense pas qu'Yvonand ait une vocation industrielle en raison, principalement, de l'absence de sortie d'autoroute. D'autre part, le futur plan directeur ne prévoit pas d'extension de ces zones.

La Commune devrait plutôt s'orienter vers le tourisme « doux ». Avec le plan partiel d'affectation des plages, la zone du bord du lac sera considérablement améliorée ; des sentiers pourraient être créés et il est possible de mettre en valeur l'arrière-pays. Le tourisme est une bonne façon d'exploiter ce que l'on a, c'est-à-dire les plages, les bords du lac et l'arrière-pays.

Il faut conserver un village accueillant et calme, comme actuellement, tout en ayant une évolution progressive de la population. Le village va probablement atteindre les 3'000 habitants, mais je pense qu'il n'est pas judicieux d'aller au-delà. Une explosion de la population n'est pas souhaitée.

On peut densifier la zone village, comme le désire le canton, mais cela dépend des particuliers qui souhaiteront vendre leur terrain. Le canton parle d'une augmentation de 15-20% jusqu'en 2020 ; avec la seule zone du « Clos de Brit », ont atteint déjà le quota fixé. Des zones intermédiaires pourront être dégagées, mais cela nécessitera des études de plans de quartiers.

Enfin, il ne faut pas oublier nos deux hameaux. Pour La Mauguettaz, son évolution est similaire à celle d'Yvonand ; par contre, pour Niédens, c'est plus difficile parce que c'est une zone agricole qui est victime des restrictions de constructions liées à ce type de zone.

- Quelle est la position de la Municipalité au sujet de la future gravière "En Frouye" ?

La Municipalité est d'avis qu'une surface de 240'000m² pour une extraction de 240'000m³ de gravier est indécente. Elle constate que l'exploitant, soutenu par le canton, veut surtout faire une décharge en comblant la dépression existante dans cette zone. C'est beaucoup de nuisances pour peu de matériaux.

Cette gravière se ferait autour d'une zone artisanale, mais également d'habitations. Lors de la création du plan directeur cantonal, cette zone n'était pas encore habitée. Actuellement, on peut créer un appartement dans chaque ancien poulailler. L'exploitation va se dérouler tout autour de cette zone, les habitants auront la gravière au bord de leurs fenêtres et cela, ce n'est pas acceptable.

De plus, la Municipalité a un certain ressentiment parce qu'avec la création de la zone protégée de la baie d'Yvonand, il y a 42'000'000 m³ de gravier exploitable qui ont été supprimés du plan directeur cantonal. Il est également estimé qu'en exploitant le gravier, hors réserve, soit à l'embouchure de la Menthue et dans la baie d'Yvonand, il serait aisé de compenser le gravier non exploité « En Frouye ».

Il est sûr que la Commune d'Yvonand va se battre contre l'exploitation de cette gravière.

Commentaire :

La dernière question de cette interview traite d'un sujet d'actualité brûlant qui concerne l'ouverture d'une gravière à Yvonand. Ce point démontre l'importance de l'aménagement du territoire et les enjeux politiques que cela engendre. De plus, on peut faire un parallèle entre les anciennes tuileries d'Yvonand et la zone "En Frouye" ; en effet, si les premières n'avaient pas exploité la terre dans cette zone et, par conséquent, créé une dépression, l'établissement d'une gravière aurait probablement été moins intéressante pour l'exploitant.

3.4 Analyse globale

Yvonand est un village avant tout dominé par les zones d'habitations. Ce sont les zones d'habitations à faible densité qui sont les plus représentées ; elles sont habitées par des personnes dont les revenus sont généralement assez élevés, ce qui permet une rentrée supplémentaire d'impôts pour la commune. Après les zones d'habitations à faible densité viennent ensuite les zones "village", puis les zones d'habitations à forte densité et, enfin, les zones d'habitations à moyenne densité. Il est clair que le choix communal, en termes d'aménagement, est clairement résidentiel.

D'un autre côté, les zones industrielles sont relativement étendues mais cela est principalement dû à des raisons historiques. En effet, Geilinger a largement contribué à la construction de la principale zone industrielle "Au Marais" et Swisscab a exercé, à une époque, des pressions sur la commune afin que celle-ci crée la zone "Au Marais de Mordagne".

On peut également relever l'aspect touristique de la commune d'Yvonand, avec son camping et sa zone de villas de vacances.

4. Conclusion

La première partie de ce travail de maturité m'a permis, me semble-t-il, de me rendre utile en rassemblant des informations concernant une partie du passé historique de ma commune. En effet, il n'y a, jusqu'à aujourd'hui, aucun renseignement répertorié du rôle que jouait l'énergie hydraulique dans le développement industriel de la commune. C'est donc un travail de mémoire.

Avec le deuxième thème, j'ai pu saisir toute la complexité d'un plan d'affectation et des éléments qui permettent une bonne gestion d'un territoire.

En outre, ce travail m'a permis une meilleure maîtrise du processus de recherche et d'analyse et, par ailleurs, la rédaction du dossier m'a paru importante dans le cadre d'une meilleure gestion des logiciels de traitement de texte et de l'outil informatique.

Bibliographie :

- PASCHE-CUAGNIER, Régine et GROSSRIEDER, Jean-Pierre, Yvonand raconté par la carte postale, 1890-1940, Yvonand, 1990
- Règlement communal sur le plan général d'affectation, Yvonand : police des constructions, approuvé le 3 septembre 1993
- Carte nationale, 1 : 25000, Yverdon-les-Bains, no 1203, Wabern : Office fédéral de la topographie, 1999
- Carte nationale, 1 : 25000, Grandson, no 1183, Wabern : Office fédéral de la topographie, 1999
- Carte touristique du canton de Vaud, 1 : 120000, Edition Verlag, lieu et date d'édition non mentionnés
- Brochure de présentation de la commune d'Yvonand, Echandens : Edition MDL SA, 1995
- Brochure de présentation de la commune d'Yvonand, Boudry: Ori Presse SA, 1999
- Brochure de présentation de la commune d'Yvonand, Saint-Sulpice : inEDIT publication SA, 2002
- Article sur Yvonand, FAO, 20 février 2001
- Article de Julien Vallon sur Yvonand, 24heures, 21 décembre 2005
- Carte Siegfried, 1 : 25000, 1901
- Vues aériennes de la commune d'Yvonand (deux cartes postales), Photoglob Zürich

Documents trouvés aux archives cantonales vaudoises :

- Carte topographique du territoire d'Yvonand, 1801
- Plans du territoire de la commune d'Yvonand signés A. Apothéloz, 1842-1847
- Carte topographique de la vallée de la Menthue levée par A. Jaton, 1 : 5000, 1887
- Lettre envoyée par le chef du département vaudois des travaux, M. Thelin, aux propriétaires de la tuilerie-briqueterie, 1922

Sites internet :

- <http://moulinafer.free.fr/>, dernière consultation le 28.10.06
- www.geoplanet.vd.ch, dernière consultation le 28.10.06

Autres sources :

- CD-Rom, Police des constructions de la commune d'Yvonand (le plan d'affectation communal et les règlements, ainsi que tous les plans de quartiers, les plans partiels d'affectation et les plans d'extensions partiels ainsi que les règlements de ceux-ci)
- Ancienne photo du Martinet, fournie par M. René Despland
- Photo d'un vieux clou probablement fabriqué au Martinet, fournie par M. René Despland

Remerciements aux nombreuses personnes qui m'ont fourni la plupart des informations et plusieurs documents intéressants :

un grand merci à...

M. René Despland, Mme et M. Christiane et Michel Actis, M. Roger Binggeli, M. René Baechler, Mme Rose Roulier, M. Robert Roulier, M. Bernard Michoud syndic d'Yvonand et M. Ivan Arnaud.